

Décision IPBES-3/1 : Programme de travail pour la période 2014-2018

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du programme de travail pour la période 2014–2018¹, qui fait état des enseignements tirés et des options concernant la poursuite de la mise en œuvre du programme de travail,

Décide de poursuivre la mise en œuvre du programme de travail conformément aux modalités énoncées ci-après, au calendrier indiqué dans la figure 1 et au budget approuvé figurant dans la décision IPBES-3/2,

I

Renforcement des capacités

Se félicitant de la création d'une équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période 2014–2018, chargée de l'exécution des produits 1 a) et 1 b) du programme de travail,

1. *Approuve* la liste des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités de la Plateforme figurant à l'annexe I de la présente décision, et prie l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique de travailler en collaboration avec tous les organes subsidiaires compétents dans le cadre de la Plateforme pour veiller à ce que ces besoins soient pleinement pris en compte et que les progrès accomplis en vue d'y répondre soient suivis et qu'il lui en soit rendu compte régulièrement;

2. *Prend note* du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation², et prie l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique d'achever l'exécution pilote du projet de programme, de lui rendre compte des progrès accomplis en ce sens et de lui adresser des recommandations aux fins du perfectionnement et de la mise en œuvre du programme à sa quatrième session;

3. *Prend note également* des plans préliminaires visant à organiser, en 2015, le premier forum sur le renforcement des capacités de la Plateforme réunissant des représentants des sources traditionnelles et potentielles de financement, demande au Bureau, avec le concours du secrétariat et de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique, d'organiser ce forum au cours du deuxième semestre de 2015, par voie d'un appel à manifestation d'intérêt concernant la participation au forum, et demande qu'il lui soit rendu compte, à sa quatrième session, des résultats du forum;

II

Base de connaissances

Se félicitant de la création d'une équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux chargée d'exécuter le produit 1 c) du programme de travail et de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données chargée d'exécuter les produits 1 d) et 4 b) du programme de travail,

1. *Prend note* des progrès accomplis dans l'élaboration, du projet de méthodes et de procédures permettant de tirer parti des savoirs autochtones et locaux³ tel qu'étayé, entre autres, par le processus pilote de dialogue mondial visant à mobiliser les savoirs autochtones et locaux aux fins de l'évaluation de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire et de la façon dont il pourrait servir dans le cadre de toutes les évaluations qu'elle examinera à sa quatrième session;

2. *Décide* de continuer à diriger l'élaboration des orientations préliminaires concernant les méthodes et procédures permettant de tirer parti des savoirs autochtones et locaux des évaluations thématiques et des quatre évaluations régionales (Afrique, Amériques, Asie et Pacifique et Europe et

¹ IPBES/3/2.

² Voir IPBES/3/3.

³ Voir IPBES/3/INF/2.

Asie centrale) en s'intéressant en particulier à l'utilisation durable et à la préservation de la diversité biologique, et ce, en fonction des ressources disponibles;

3. *Prend note* des progrès accomplis dans l'établissement d'un fichier d'experts et d'un mécanisme participatif pour la collaboration avec les détenteurs de systèmes de savoirs autochtones et locaux⁴;

4. *Approuve* le plan de gestion des données et de l'information figurant à l'annexe II;

5. *Prie* le secrétariat de lui présenter, pour information, les plans de gestion des données et informations correspondant à chaque évaluation en cours et d'établir des plans de gestion des données et informations dans le cadre de tout processus ou rapport de cadrage;

6. *Prend note* des progrès faits par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données dans l'élaboration d'une stratégie sur les connaissances et les données⁵, et demande que des informations concernant la stratégie lui soient communiquées à sa quatrième session;

III

Évaluations mondiales, régionales et sous-régionales

1. *Prend note* de l'élaboration d'un projet de guide sur la réalisation et l'intégration des évaluations à tous les niveaux⁶ et demande que le guide soit achevé, comme indiqué dans la décision IPBES-2/5, et constitue un document évolutif qui serait régulièrement revu et actualisé selon que de besoin, en se fondant sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques observées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme;

2. *Approuve* la réalisation d'évaluations régionales et sous-régionales conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme figurant en annexe à la décision IPBES-2/3 et le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques figurant dans l'annexe III de la présente décision, qu'elle examinera à sa sixième session, comme suit :

a) Évaluation régionale et sous-régionale pour l'Afrique, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe IV de la présente décision;

b) Évaluation régionale et sous-régionale pour les Amériques, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe V de la présente décision;

c) Évaluation régionale et sous-régionale pour l'Asie et le Pacifique, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe VI de la présente décision;

d) Évaluation régionale et sous-régionale pour l'Europe et l'Asie centrale, présentée dans le rapport de cadrage figurant à l'annexe VII de la présente décision;

3. *Décide* d'examiner à sa quatrième session la solution consistant à réaliser une évaluation régionale pour la haute mer;

4. *Approuve* le processus de cadrage d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, qu'elle examinera à sa quatrième session, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme définies dans la note du secrétariat consacrée au rapport de cadrage initial d'une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques⁷, qui reposera en grande part mais pas uniquement sur la compilation et la synthèse des données, connaissances et informations actuelles extraites des évaluations thématiques, régionales et méthodologiques;

5. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire, travaillant en consultation avec le Bureau, de définir une démarche coordonnée entre les processus approuvés concernant les évaluations régionales et sous-régionales, les évaluations thématiques et l'évaluation mondiale, dans la limite des ressources disponibles, en vue d'assurer la cohérence tout en préservant la qualité de chacune des évaluations;

⁴ Voir IPBES/3/INF/3.

⁵ Ibid.

⁶ Voir IPBES/3/INF/4.

⁷ Voir IPBES/3/9.

IV

Évaluations thématiques

1. *Prend note* des progrès accomplis dans les évaluations en cours de la pollinisation et des pollinisateurs associés à la production alimentaire⁸;
2. *Approuve* la réalisation d'une évaluation thématique de la dégradation et la restauration des terres conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme, tel qu'esquissé dans le document de cadrage figurant à l'annexe VIII de la présente décision, qu'elle examinera à sa sixième session;
3. *Approuve également* le lancement d'un processus de cadrage d'une évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes reposant essentiellement sur des méthodes virtuelles, qu'elle examinera à sa quatrième session;
4. *Approuve en outre* le lancement du processus de cadrage d'une évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité reposant essentiellement sur des méthodes virtuelles, qu'elle examinera à sa quatrième session;

V

Évaluations méthodologiques

1. *Prend note* des progrès accomplis dans les évaluations en cours de l'analyse des scénarios et de la modélisation de la biodiversité et des services écosystémiques⁹;
2. *Approuve* la prorogation, jusqu'à sa quatrième session, du mandat du groupe d'experts chargé de l'élaboration du guide préliminaire sur la conceptualisation des valeurs de la biodiversité et des bienfaits de la nature pour les êtres humains¹⁰, dont les membres pourraient être rejoints, sur décision du Président et après consultation du Bureau, par un nombre limité de spécialistes et des représentants de partenaires stratégiques, dans la limite des ressources disponibles;
3. *Prie* le groupe d'experts de réviser le guide préliminaire à la lumière des conclusions d'un examen ouvert réalisé par les gouvernements et les parties prenantes, de remanier, sur la base des observations reçues au terme d'un examen ouvert réalisé par les gouvernements et les parties prenantes, le rapport de cadrage de l'évaluation méthodologique sur les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques¹¹, afin qu'elle les examine à sa quatrième session, et de travailler en bonne intelligence avec l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et d'autres groupes d'experts et équipes spéciales créés au titre de certains produits, tels que les évaluations en cours et les travaux relatifs à la panoplie d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques;

VI

Catalogue des évaluations

Prend note du rapport sur l'état d'avancement du catalogue des évaluations¹² et prie le Secrétaire exécutif de continuer de gérer le catalogue électronique des évaluations, de collaborer davantage avec les réseaux et initiatives existants pour l'améliorer et d'établir un autre tour d'horizon des évaluations et des enseignements tirés suffisamment tôt pour éclairer l'examen de la Plateforme préconisé dans le produit 4 e);

VII

Catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques

1. *Prend note* de l'élaboration d'un projet de catalogue et d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et d'orientations concernant leur application¹³, ainsi que de l'élaboration

⁸ Voir IPBES/3/INF/5.

⁹ Voir IPBES/3/INF/6.

¹⁰ Voir IPBES/3/INF/7.

¹¹ Voir IPBES/3/8.

¹² Voir IPBES/3/INF/20.

¹³ Voir IPBES/3/5.

d'orientations préliminaires sur les moyens d'encourager et de stimuler le perfectionnement de ces outils et méthodes dans le contexte de la Plateforme;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif, travaillant en consultation avec le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, de présenter le projet de catalogue et des orientations préliminaires sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques dans le contexte de la Plateforme afin qu'ils puissent être examinés par les membres de la Plateforme, les observateurs et les parties prenantes, et d'œuvrer à l'élaboration du catalogue;

3. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'élaborer plus avant, comme indiqué dans la décision IPBES-2/5, des orientations sur les moyens d'encourager et de stimuler la mise au point des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques dans le contexte de la Plateforme, qu'elle examinera à sa quatrième session;

4. *Approuve* la prorogation du mandat du groupe d'experts aux fins de l'examen et de l'achèvement des travaux en cours portant sur le catalogue et le guide préliminaire;

VIII

Appui technique au programme de travail

1. *Se félicite* des offres de contributions en nature à l'appui de la mise en œuvre du programme de travail qui ont été reçues au 17 janvier 2015, qui sont visées dans l'annexe II de la décision IPBES-3/2, et invite à soumettre, avant le 31 janvier 2015, d'autres offres de contributions en nature en ce sens;

2. *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et conformément au budget approuvé figurant en annexe à la décision IPBES-3/2, les dispositions institutionnelles nécessaires pour qu'un appui technique soit effectivement apporté.

Calendrier correspondant au programme de travail 2014-2018

Année	2014				2015				2016				2017				2018				2019			
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
Produit					IPBES 3 12-17 janv.				IPBES 4 (8 - 14 févr.) (à confirmer)				IPBES 5 (6 - 12 mars) (à confirmer)				IPBES 6 (9 - 15 avril) (à confirmer)					IPBES 7 (13 - 19 mai) (à confirmer)		
1 a) et 1 b)	Équipe spéciale sur le renforcement des capacités																							
1 c)	Équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux																							
1 d) et 4 b)	Équipe spéciale sur les connaissances et les données																							
2 a)	Guide d'évaluation																							
2 b)		Cadrage	Évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques																					
2 c)			Cadrage	Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques																				
3 a)	Évaluation thématique de la pollinisation																							
3 b) i)		Cadrage	Évaluation thématique de la dégradation et la restauration des terres																					
3 b) ii)			Cadrage	Évaluation thématique des espèces exotiques envahissantes																				
3 b) iii)			Cadrage	Évaluation thématique de l'utilisation durable de la biodiversité																				

3 c)	Évaluation méthodologique de l'analyse de scénarios et de modélisation	■	Perfectionnement des outils et méthodes d'analyse de scénarios et de modélisation	■
3 d)	Examen du cadrage et du guide	■	Évaluation méthodologique des diverses conceptualisations de valeurs	■
4 a)	Catalogue d'évaluations			
4 c)	Catalogue d'outils et de méthodes d'appui à l'élaboration des politiques			
4 d)	Communication et association des parties prenantes			
4 e)	■	■	Évaluation	■
	■	■	■	■

Annexe I

Liste révisée des besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités (produits 1 a) et 1 b))

1. La Plateforme définit les priorités sur la base de ses fonctions et des principaux besoins en matière de renforcement des capacités afin d'améliorer l'interface science-politique aux niveaux voulus, puis fournit et mobilise des appuis d'ordres financier et autres pour répondre aux besoins les plus pressants qui ont directement trait à ses activités, comme l'a décidé la Plénière. Le programme de travail pour la période 2014-2018 a été conçu de sorte que les besoins prioritaires en matière de renforcement des capacités intéressant l'exécution du programme de travail de la Plateforme s'accompagnent des ressources correspondantes, en mobilisant un appui financier et des contributions en nature.

2. Les besoins les plus pressants en matière de renforcement des capacités sont ceux qui répondent aux critères suivants :

a) Ils peuvent être satisfaits par le biais d'activités intégrées aux produits inscrits au programme de travail de la Plateforme (financées par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme, des contributions en nature, le forum sur le renforcement des capacités et le dispositif d'appariement);

ou

b) Ils peuvent être satisfaits par le biais d'activités facilitant la mise en œuvre du programme de travail de la Plateforme (financées par l'intermédiaire du forum sur le renforcement des capacités et du dispositif d'appariement);

et, dans les deux cas :

c) Ils répondent aux demandes exprimées et sont de nature à promouvoir un renforcement des capacités durables à long terme, y compris en s'appuyant sur les initiatives et institutions existantes;

d) Ils favorisent une prise de conscience et un engagement envers la Plateforme ainsi que la mise en œuvre coordonnée des accords multilatéraux sur l'environnement.

3. La Plateforme se félicite des communications et consultations qui ont permis d'exprimer les besoins en matière de renforcement des capacités. Ces besoins sont récapitulés et classés par catégorie dans le tableau ci-dessous, qui présente également des suggestions sur la manière dont besoins et ressources pourraient être mis en correspondance.

4. Sur la base des besoins en matière de renforcement des capacités exprimés et reproduits dans le tableau ci-dessous, il est proposé, dans un premier temps, de considérer comme prioritaires les besoins ci-après avec, en regard, l'approche la mieux adaptée pour identifier les sources d'appui :

a) Capacité de participer à la réalisation des produits de la Plateforme; cette capacité sera renforcée au premier chef par le biais du programme de bourses, d'échanges et de formation proposé, priorité étant accordée aux évaluations régionales de la Plateforme. Ces activités seraient financées par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par des contributions en nature. L'étendue et la portée de ce programme seraient élargies avec le temps en facilitant la mobilisation de ressources par l'intermédiaire du forum sur le renforcement des capacités et d'un modèle expérimental de dispositif d'appariement;

b) Amélioration de la capacité d'entreprendre, d'utiliser et d'améliorer des évaluations nationales de la biodiversité et des services écosystémiques, en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de propositions reposant sur l'intérêt exprimé, et renforcement de la capacité d'utiliser les conclusions des évaluations aux fins de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions. Ces activités seraient financées par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par des contributions en nature, tandis que les fonds nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet nationales seraient sollicités auprès du forum sur le renforcement des capacités et d'un modèle expérimental de dispositif d'appariement;

c) Élaboration et exécution de projets pilotes ou de projets de démonstration pour répondre à d'autres catégories de besoins, en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de propositions reposant sur l'intérêt exprimé. Ces activités seraient financées par le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et par des contributions en nature, tandis que les fonds nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre de propositions de projet nationales seraient sollicités auprès du forum sur le renforcement des capacités et d'un modèle expérimental de dispositif d'appariement;

d) Prise en compte, par la Plateforme, des besoins en matière de renforcement des capacités expressément liés à la mise en place et à la consolidation du mécanisme participatif et aux méthodes et procédures de gestion des savoirs autochtones et locaux par le financement, au moyen du Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme et de contributions en nature, d'activités visant à répondre à ces besoins.

Besoins en matière de renforcement des capacités recensés par les membres de la Plateforme et autres parties prenantes et sources d'appui possibles pour répondre à ces besoins

Catégorie de besoins	Besoins recensés par les gouvernements et autres parties prenantes	Source d'appui possible		
		Fonds d'affectation spéciale	Dispositif d'appariement	Notes
1. Renforcement de la capacité de participer effectivement à l'exécution du programme de travail de la Plateforme	1.1 Renforcer la capacité de participer effectivement aux évaluations régionales et mondiales de la Plateforme	✓	✓	Priorité pour le Fonds d'affectation spéciale de la Plateforme, réalisée en bonne partie par le biais du programme de bourses, d'échanges et de formation
	1.2 Renforcer la capacité de participer effectivement aux évaluations thématiques de la Plateforme	✓	✓	
	1.3 Renforcer la capacité de participer effectivement aux évaluations méthodologiques de la Plateforme et à la mise au point d'outils et de méthodes d'appui en matière de politique	✓	✓	
	1.4 Renforcer la capacité de suivre la participation nationale et régionale à l'exécution du programme de travail de la Plateforme et de remédier aux insuffisances constatées	✓		Financement supplémentaire par l'intermédiaire du dispositif d'appariement de la Plateforme
2. Renforcement de la capacité de réaliser et d'utiliser des évaluations nationales et régionales	2.1 Renforcer la capacité de réaliser des évaluations, y compris concernant différentes initiatives, méthodes et démarches	✓	✓	Priorité pour le dispositif d'appariement de la Plateforme
	2.2 Renforcer la capacité des décideurs et spécialistes d'utiliser les conclusions des évaluations pour appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions	✓	✓	
	2.3 Renforcer la capacité de mettre au point et d'utiliser des méthodes non fondées sur le marché pour déterminer la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques	✓	✓	
	2.4 Renforcer la capacité d'évaluer certains habitats prioritaires, y compris les écosystèmes chevauchant les frontières écologiques et politiques	✓	✓	
	2.5 Renforcer la capacité de mettre au point et d'utiliser efficacement des indicateurs dans le cadre des évaluations		✓	
	2.6 Renforcer la capacité d'apprécier et d'évaluer les options en matière de gestion et leur efficacité	✓	✓	
	2.7 Renforcer la capacité de saisir et d'exploiter toutes les données, informations et connaissances pertinentes	✓	✓	
	2.8 Renforcer la capacité de faire une place dans les différentes évaluations à différents points de vue mondiaux et systèmes de savoirs autochtones et locaux			✓

Catégorie de besoins	Besoins recensés par les gouvernements et autres parties prenantes	Source d'appui possible		
		Fonds d'affectation spéciale	Dispositif d'appariement	Notes
3. Renforcement de la capacité de localiser et de mobiliser des ressources financières et techniques	3.1 Renforcer la capacité institutionnelle de localiser et mobiliser des ressources financières et techniques	✓	✓	Financement de projets pilotes par l'intermédiaire du dispositif d'appariement de la Plateforme
	3.2 Renforcer la capacité de faire connaître avec exactitude les besoins en matière de renforcement des capacités aux fournisseurs potentiels d'un appui financier et technique		✓	
	3.3 Renforcer la capacité de recenser les investissements en cours ainsi que l'écart entre les besoins définis et les ressources disponibles aux fins du renforcement de l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques		✓	
	3.4 Renforcer la capacité de mobiliser les ressources institutionnelles et techniques pour gérer les données et les connaissances aux fins du contrôle effectif de la biodiversité et des services écosystémiques	(✓)		
4. Renforcement de la capacité d'accès aux données, à l'information et aux connaissances (y compris à l'expérience d'autres intéressés)	4.1 Renforcer la capacité d'améliorer l'accès aux données, informations et connaissances, ainsi que leur saisie, leur production, leur gestion et leur utilisation (y compris les savoirs autochtones et locaux et les connaissances issues des sciences participatives, des réseaux sociaux et de gros volumes de données)	(✓)	✓	Financement de projets pilotes par l'intermédiaire du dispositif d'appariement de la Plateforme
	4.2 Renforcer la capacité d'accéder aux données, informations et connaissances gérées par les organisations agissant sur le plan international et par les maisons d'édition		✓	
	4.3 Renforcer la capacité d'améliorer la collaboration entre les centres de recherche et les responsables de l'élaboration des politiques aux niveaux national et régional, en particulier pour encourager les approches multidisciplinaires et intersectorielles	✓	✓	
	4.4 Renforcer la capacité d'exprimer les évaluations scientifiques et sociales de la biodiversité et des services écosystémiques en un langage facilement compréhensible par les responsables de l'élaboration des politiques	✓	✓	
	4.5 Renforcer la capacité véritable de promouvoir un dialogue interscientifique mettant en jeu différents points de vue sur le monde, la science moderne et les systèmes de savoirs autochtones et locaux, y compris en facilitant la participation effective des populations locales et autochtones, des scientifiques et des responsables de l'élaboration des politiques	✓	✓	
	4.6 Renforcer la capacité d'accéder aux technologies et réseaux qui œuvrent en faveur de la taxonomie, de la surveillance et de la recherche dans le domaine de la diversité biologique, ainsi que la capacité de savoir comment en tirer parti		✓	

<i>Catégorie de besoins</i>	<i>Besoins recensés par les gouvernements et autres parties prenantes</i>	<i>Source d'appui possible</i>		
		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Dispositif d'appariement</i>	<i>Notes</i>
5. Renforcement de la capacité d'améliorer et de valoriser la participation des parties prenantes	5.1 Renforcer la capacité d'associer effectivement les parties prenantes aux évaluations et autres activités connexes au niveau national, y compris pour comprendre qui sont ces parties prenantes et comment il faudrait les associer		✓	Financement de projets pilotes par l'intermédiaire du dispositif d'appariement de la Plateforme
	5.2 Renforcer la capacité d'expliquer en quoi la biodiversité et les services écosystémiques sont importants et pour quelles raisons leurs multiples valeurs devraient être prises en considération dans la prise de décisions	✓	✓	
	5.3 Renforcer la capacité d'utiliser efficacement les produits de la Plateforme aux fins de l'exécution des obligations nationales contractées dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique	✓	✓	
	5.4 Renforcer la capacité de consolider différents réseaux d'acteurs, notamment au sein des populations autochtones et locales, afin de mettre davantage en commun les informations issues de différents systèmes de savoirs		✓	

Annexe II

Plan de gestion des données et de l'information (produits 1 d) et 4 b))

I. Contexte

1. Afin de consolider les fondements de l'interface science-politique, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques est convenu d'un programme de travail pour la période 2014-2018, lequel comprend le produit 1 d), dont le but est de répondre aux besoins prioritaires en matière de connaissances, d'information et de données aux fins de l'élaboration des politiques en stimulant les efforts visant à produire de nouvelles connaissances et en exploitant les réseaux, et le produit 4 b), qui vise à élaborer un plan de gestion des données et de l'information. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données créée par la Plénière est responsable de ces deux produits. Les principales tâches de l'équipe spéciale consistent notamment à recenser et hiérarchiser les principales connaissances scientifiques dont les décideurs ont besoin, à l'échelle voulue; à faciliter l'accès aux connaissances, informations et données requises et à formuler des orientations concernant leur gestion; ainsi qu'à promouvoir la production de nouvelles connaissances en engageant un dialogue avec les organisations scientifiques, les décideurs et les institutions financières.
2. Le projet de plan de gestion des données et de l'information a été élaboré par le secrétariat, en collaboration avec le Bureau et l'équipe spéciale.
3. Si la Plénière a demandé que soit élaboré un plan de gestion des données et de l'information (voir décision IPBES-2/5, annexe III), c'est principalement pour garantir à l'avenir la mise à disposition des produits de la Plateforme ainsi que des connaissances, informations et données nécessaires à leur exécution. Cet aspect est important tant pour la transparence que pour la généralisation des conclusions, ce qui en fait un élément fondamental pour la crédibilité de la Plateforme. En outre, lorsque des publications faisant l'objet d'un examen collégial sont produites, il est d'usage de divulguer les connaissances, informations et données sur lesquelles se fondent les analyses et les conclusions et d'en préciser les sources.
4. Le plan permettra d'assurer un accès sécurisé à long terme aux connaissances, informations et données recueillies au cours des activités de la Plateforme. L'équipe spéciale exécutera le plan avec le concours du groupe d'appui technique, en s'inspirant des initiatives internationales et en tenant compte des méthodes suivies par la Plénière, comme la conclusion de partenariats stratégiques ou d'autres mécanismes.
5. Le plan est élaboré par l'équipe spéciale dans le cadre d'une stratégie plus vaste relative aux connaissances, à l'information et aux données (voir IPBES/3/INF/3), dont le but est d'orienter les travaux de l'équipe spéciale au fil des ans, en définissant un contexte pour d'autres produits portant sur les connaissances, l'information et les données tout en servant également de document de base pour d'autres produits de l'équipe spéciale.
6. La Plateforme prévoit d'exploiter rigoureusement les connaissances actuelles et d'encourager la production de nouvelles connaissances à partir de diverses sources de données et d'informations fiables. Par conséquent, il lui faudra apporter un appui à ses partenaires ou mettre en place des processus et des structures aux fins suivantes : protéger et améliorer la qualité des données, conformément à divers objectifs de politique générale; assurer la longévité des données; conclure des partenariats avec des prestataires de services et des dépositaires de données et d'informations; et favoriser la cohérence entre les produits de la Plateforme ainsi que leur mise en commun en favorisant l'élaboration de normes et de directives à l'échelle des populations locales concernées. Ces processus et structures doivent être en mesure d'accueillir et d'intégrer des disciplines et des systèmes de savoirs variés et prévoir des dispositifs d'examen des données.
7. Ces processus entretiendront des liens étroits avec les autres activités de la Plateforme, notamment les travaux des autres équipes spéciales et les évaluations. L'équipe spéciale sur les systèmes de gestion des savoirs autochtones et locaux élabore des procédures et méthodes de collaboration avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités se propose de mener diverses activités dans ce but, notamment d'améliorer l'accès aux connaissances, informations et données actuelles. Une étroite collaboration sera mise en place entre les trois équipes spéciales afin de faciliter le plein accès aux connaissances requises aux fins de l'exécution des activités et des produits liés à la Plateforme. Les trois équipes spéciales œuvreront ensemble à la conception de directives méthodologiques, à l'élaboration d'indicateurs et de mesures ainsi qu'à la planification et à l'organisation de dialogues scientifiques et politiques aux fins de leur utilisation cohérente dans l'ensemble de la Plateforme.

8. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données pourra être appelée à donner des conseils au cours du cadrage et de la réalisation des évaluations de la Plateforme. S'agissant du cadrage, l'équipe spéciale fournira des conseils sur la qualité des données, en veillant à recenser rigoureusement les connaissances, informations et données utiles. Elle veillera à ce que toute l'attention voulue soit accordée à la recherche et à l'utilisation, s'il y a lieu, de méthodologies, mesures et indicateurs communs, pouvant être appliqués de façon cohérente dans les évaluations et entre les évaluations pour assurer la comparabilité des données. Lors de la préparation et de la réalisation d'une évaluation, l'équipe spéciale assurera un appui concernant l'accès aux connaissances, informations et données, ainsi que la gestion et le contrôle de la qualité de celles-ci. Son rôle consistera également à relayer l'information relative aux lacunes relevées dans les connaissances et les données scientifiques lors des évaluations auprès des partenaires concernés, ainsi qu'à favoriser le processus visant à combler ces lacunes. De plus, l'équipe spéciale est chargée de déterminer les principales priorités en matière de gestion des données et des informations dont les décideurs ont besoin et de faciliter l'accès aux connaissances, informations et données requises pour la prise de décisions. Elle contribuera ainsi au travail de la Plateforme concernant les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques en mettant au point et en communiquant des directives concernant la gestion des données et des informations nécessaires aux évaluations et en recensant les lacunes dans ce domaine.

II. Objectifs du plan de gestion des données et de l'information

9. Les services relatifs aux données, informations et connaissances qui existent actuellement et sont utiles à la Plateforme sont variés, évoluent constamment et ne sont pas suffisamment coordonnés. Au cours de 2015, en partenariat avec d'autres entités, l'équipe spéciale procédera à un examen critique des sources actuelles des données nécessaires à la Plateforme ainsi qu'à leur classement, afin d'étayer la réalisation des évaluations prévues ainsi que les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et d'assurer un accès à long terme aux données et informations utilisées dans les évaluations.

10. Dans un premier temps, le but du plan est de veiller à ce que les fondements des connaissances de la Plateforme soient en place en 2015. À cette fin, l'équipe spéciale a dressé la liste des objectifs opérationnels ci-après, qui doivent être atteints dans le cadre d'une série d'activités urgentes et hautement prioritaires (voir *infra*, partie IV), comme suit :

- a) Élaborer des normes et directives pour la gestion des données et de l'information et déterminer les indicateurs et les mesures pouvant être utilisés pour les produits de la Plateforme;
- b) Donner accès aux données, informations et connaissances nécessaires pour réaliser les évaluations prévues et utiliser les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques choisis, au moyen d'une plateforme durable de données et d'informations;
- c) Rechercher les moyens de recenser et de combler systématiquement les lacunes dans les données et les informations ainsi que les besoins de la Plateforme;
- d) Mettre en place une étroite collaboration avec les initiatives internationales concernées afin d'appuyer la Plateforme aux fins de la mise en œuvre du plan.

11. Au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la Plateforme et de l'avancement du projet de stratégie relative aux connaissances, à l'information et aux données, qui recensera et définira des besoins plus vastes dans ce domaine à l'échelle de la Plateforme, le plan sera régulièrement révisé et mis à jour par l'équipe spéciale.

III. Principes régissant la gestion des connaissances, de l'information et des données au sein de la Plateforme

12. Les principes ci-après reprennent les principes de fonctionnement de la Plateforme et les appliquent aux connaissances, à l'information et aux données. Ils orienteront l'exécution du plan :

- a) *Qualité et sécurité.* Les développeurs et les utilisateurs des produits de la Plateforme doivent pouvoir se fier à la qualité des connaissances sur lesquelles ils s'appuient, ainsi qu'à la durée de vie et à l'intégrité des données. Ainsi, le plan mettra en place des processus qui contribuent, premièrement, à donner accès aux meilleures connaissances disponibles pour différents objectifs de politique générale; deuxièmement, à assurer la sécurité et la sauvegarde des données à long terme; troisièmement, à assurer la transparence (s'agissant des sources, des processus, de l'origine et de la traçabilité) des données et des informations et celle des indicateurs de la Plateforme et des autres apports de connaissances; quatrièmement, à arrêter des normes pour les métadonnées et éventuellement d'autres informations descriptives; cinquièmement, à contribuer à assurer la cohérence

ainsi que la normalisation ou la juste interprétation des données et informations recueillies à des échelles multiples et souvent au moyen de méthodes et de sondages différents;

b) *Renforcement des connaissances au moyen des partenariats.* Les dépositaires des données et des connaissances essentielles au programme de travail de la Plateforme sont nombreux et variés, et seule la collaboration permet d'exécuter le programme. Par conséquent, le plan visera, premièrement, à renforcer l'exécution des produits à l'échelle de la Plateforme en favorisant les liens avec d'autres produits et en appuyant ces derniers; deuxièmement à éviter les doublons en entretenant des relations productives avec les acteurs concernés; troisièmement, à cerner les besoins et les intérêts des dépositaires des données et des connaissances, tels que les droits d'accès et les droits de propriété intellectuelle, notamment la nécessité de respecter les informations fournies par les populations autochtones et locales, ainsi que leurs connaissances, ce qui comprend, s'il y a lieu, la demande du consentement préalable en connaissance de cause ou l'approbation et la participation des populations autochtones et locales, qui sont les détentrices de ces informations et connaissances, et le partage des avantages tirés de ces informations et connaissances; quatrièmement, à concevoir des dispositifs propres à favoriser la mise en commun et la publication de données;

c) *Accessibilité.* L'accès libre et ouvert à ses produits ainsi qu'aux documents sur lesquels ils s'appuient est l'une des valeurs fondamentales de la Plateforme. Par conséquent, le plan s'efforcera, premièrement, de veiller à donner un accès ouvert et permanent aux données et informations à l'origine de ses produits (par exemple dans la littérature scientifique) avec le moins de restrictions possible; deuxièmement, faire en sorte que des formats de fichiers courants et accessibles soient utilisés dans les produits de la Plateforme; troisièmement, de mettre l'accent sur la nécessité de communiquer la disponibilité des données et des informations; et quatrièmement, de faciliter la découverte et le partage multilingues des données et informations. La Plateforme estime que la mise en ligne des données et des informations ne veut pas dire que les États membres dont l'infrastructure ou la rapidité de l'Internet est limitée y ont nécessairement accès. En conséquence, il sera indispensable de présenter les données et informations produites par la Plateforme sous d'autres formats afin de les rendre véritablement accessibles;

d) *Disciplines et systèmes de savoirs variés.* Bon nombre de sources de données, d'informations et de connaissances seront essentielles à l'exécution du programme de travail de la Plateforme, en particulier les disciplines des sciences naturelles et sociales ainsi que différents types de connaissances, comme les systèmes de savoirs autochtones et locaux. Par conséquent, le Plan favorisera, premièrement, la multidisciplinarité; deuxièmement, les systèmes de gestion des connaissances non sélectifs qui visent à tirer le meilleur parti de diverses formes de connaissance; troisièmement, la production conjointe de connaissances par les chercheurs comme par les utilisateurs des recherches; quatrièmement, une représentation régionale équitable et équilibrée; cinquièmement, une étroite collaboration avec les équipes spéciales sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux et sur le renforcement des capacités;

e) *Science ouverte.* La science ouverte favorise la production de connaissances au moyen d'une collaboration fondée sur l'accès libre et ouvert aux connaissances, à l'information et aux données. Ainsi, la science ouverte veille à ce que le travail de l'ensemble des chercheurs et des parties prenantes concernés soit pleinement reconnu et qu'il soit correctement attribué à leurs auteurs. L'adoption de ces principes et de cette méthode suppose d'opérer un revirement culturel quant à la manière dont s'effectue le travail scientifique et dont les résultats scientifiques et les données sous-jacentes sont mis à la disposition du public par les auteurs, les journaux et les organismes de recherche, ce qui les rend utiles pour la société. Ce changement culturel est déjà en cours au sein de diverses disciplines scientifiques, notamment l'astronomie, la neurobiologie, la génétique moléculaire et l'océanographie. Dans le cadre de la Plateforme, la science ouverte pourrait engendrer des avancées extrêmement importantes en termes d'intégration, d'analyse et d'interprétation des données et contribuer à une meilleure compréhension de la biodiversité et des services écosystémiques.

IV. Mise en œuvre du plan de gestion des données et de l'information

13. Sur la base des objectifs décrits ci-dessus, l'équipe spéciale a recensé les activités hautement prioritaires visées dans le tableau ci-après.

Projet de mise en œuvre du plan de gestion des données et de l'information en 2015

<i>Activités</i>	<i>Délai</i>	<i>Produit ou résultat</i>
1. Étudier et élaborer des directives relatives aux données et aux métadonnées	Juin 2015	Directives relatives aux données et aux métadonnées qui garantissent que les produits de la Plateforme reposent sur un socle solide et interexploitable
2. Énoncer des principes méthodologiques pour gérer les lacunes dans les connaissances et les incertitudes	Juin 2015	Principes de gestion des lacunes dans les connaissances et des incertitudes qui garantissent que les produits de la Plateforme reposent sur un socle solide et interexploitable
3. Élaborer une proposition de plateforme de découverte et d'accès à des connaissances, des informations et des données durables	Décembre 2015	Mise en place d'une plateforme de découverte et d'accès utilisant Internet et s'appuyant sur un réseau d'initiatives et d'institutions
4. Permettre à tous les experts de la Plateforme de consulter facilement la littérature issue de recherches originales	Décembre 2015	Accès par tous les experts des groupes d'évaluation et des équipes spéciales à l'ensemble de la littérature nécessaire pour réaliser les évaluations
5. Conclure des accords avec de grands partenaires stratégiques concernant les connaissances, l'information et les données	Décembre 2015	Collaboration et établissement de partenariats à long terme afin de fournir un accès aux données et informations existantes nécessaires pour appuyer les produits de la Plateforme (par exemple, les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et à la réalisation des évaluations)
6. Réviser le plan de gestion des données et de l'information au regard des évolutions constatées en 2015	Décembre 2015	Révision et mise à jour du plan pour 2016-2018, en fonction de la stratégie relative aux connaissances, à l'information et aux données proposée par les équipes spéciales, des consultations menées au sein de la Plateforme et des conclusions tirées d'autres activités réalisées en 2015 par l'équipe spéciale

14. Les activités énumérées dans le tableau sont proposées parce qu'il s'agit soit d'activités de planification à long terme essentielles, soit de fonctions expressément requises par la Plénière, soit d'éléments qui devront impérativement être en place lorsque les groupes d'experts chargés des évaluations s'acquitteront de leurs tâches. Vers la fin de 2015, la stratégie générale relative aux connaissances, à l'information et aux données pour la période 2015-2018 (voir IPBES/3/INF/3), s'appuiera sur ces éléments fondamentaux et perfectionnera la base de connaissances de la Plateforme conformément aux bonnes pratiques internationales.

15. Le groupe d'appui technique aidera l'équipe spéciale à honorer ses engagements en temps voulu et conformément à son mandat. Le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire examineront tous les produits de l'équipe spéciale, selon qu'il convient, et assureront la liaison entre cette dernière et les autres équipes spéciales et groupes d'experts concernés de la Plateforme. L'équipe spéciale s'efforcera de collaborer énergiquement avec toutes les parties prenantes concernées ainsi qu'avec les institutions chefs de file chargées d'exercer une surveillance et de porter les initiatives actuellement mises en œuvre dans le domaine. Ces relations seront établies conformément aux modalités définies dans la stratégie d'association des parties prenantes de la Plateforme.

16. Les paragraphes ci-après décrivent chacune des activités hautement prioritaires proposées pour exécuter le Plan et énumérées dans le tableau.

A. Activité 1. Étudier et élaborer des directives relatives aux données et aux métadonnées

17. L'équipe spéciale a recensé les types génériques de données, d'informations ou de connaissances qui présentent un intérêt pour la Plateforme. Ces éléments sont les suivants :

- a) Données : s'obtiennent à partir d'observations ou de mesures et constituent la base de la surveillance, de la recherche, des évaluations et des analyses. On peut les classer par catégories sur la base des aspects suivants :
- i) Thématiques (socio-économie, écologie, paysage, etc.);
 - ii) Géographiques (échelles mondiale, régionale, sous-régionale, locale);
 - iii) Systématiques (taxinomie), descriptives ou fondées sur les caractéristiques;
 - iv) Éléments issus des systèmes de savoirs autochtones et locaux;
- b) b) Métadonnées : fournissent des descripteurs de données normalisés qui facilitent leur caractérisation, leur gestion et leur échange;
- c) Information : produit quantitatif dérivé des données par agrégation, intégration et analyse. La Plateforme devrait largement recourir à la méta-analyse de l'information pour produire des évaluations et des connaissances;
- d) Mesures et indicateurs : fournissent des informations qui permettent d'utiliser les données comme des produits pour déterminer les tendances de variables clés, comme la situation d'une espèce ou des écosystèmes ou services écosystémiques. À ce titre, ils peuvent efficacement s'intégrer à des outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques et pourraient être utilisés pour faciliter la rédaction des évaluations (de la même manière que la série « Perspectives mondiales de la diversité biologique » publiée par la Convention sur la diversité biologique);
- e) Connaissance et produits de la connaissance : la connaissance est une compréhension qui s'acquiert par l'expérience, le raisonnement, l'interprétation, la perception, l'intuition et l'apprentissage et qui est établie par l'utilisation et le traitement d'informations. Elle oriente les activités susceptibles d'être entreprises et éclaire la prise de décisions. Lors de la réalisation de ses évaluations, la Plateforme utilisera les connaissances et les produits de la connaissance tout en favorisant leur production;
- f) Liens et références : les liens, par exemple ceux qui prennent la forme d'identificateurs d'objets numériques (DOI) pérennes, et les références bibliographiques fourniront un accès aux données et métadonnées originales qui étaient les produits de la Plateforme. Afin de garantir l'accès à long terme à ces données, la Plateforme devra tenir à jour une liste précise, actualisée et accessible des références et liens et adopter une politique d'accès ouvert harmonisée à l'échelle de différentes sources et différents systèmes de savoirs.

18. Les protocoles relatifs aux données et aux métadonnées sont essentiels aux fins d'intensifier l'accès aux données générées par une communauté de parties prenantes réparties dans le monde et de renforcer leur facilité d'utilisation. Les données respectant une norme présentent le même format et ont la même signification (syntaxe et sémantique), ce qui permet de les intégrer à d'autres données. Dans les portails de données, par exemple, les données seront plus faciles d'accès et plus largement utilisées, ce qui permettra d'effectuer des analyses solides. Les métadonnées saisissent les informations qui caractérisent la portée et le contexte des données recueillies; elles sont indispensables à leur réutilisation et leur intégration et facilitent ainsi leur découverte.

19. L'équipe spéciale recommande d'adopter les normes et directives relatives aux données reconnues au niveau international lorsqu'elles sont pertinentes concernant tous les types de données qui se rapportent à la biodiversité et aux services écosystémiques au sens large, ce qui peut inclure, entre autres, des données concernant les espèces, l'agriculture, l'halieutique, les aspects socio-économiques et le climat. Bon nombre de directives relatives aux données de la biodiversité (par exemple celles qui concernent les données d'occurrence) ont été élaborées par la communauté informatique spécialisée dans la biodiversité, dans le cadre des normes relatives aux données de la biodiversité (www.tdwg.org). Cependant, il manque encore des directives pour de nombreux types de données concernant la biodiversité et les écosystèmes.

20. L'équipe spéciale est consciente qu'il existe un grand nombre de systèmes et d'initiatives pour la biodiversité et les services écosystémiques dont les données ne sont pas interexploitables. Elle recommande une évaluation des types de données et d'informations pertinentes pour la Plateforme qui sont bien couvertes par les normes existantes et est favorable à la mise au point de nouvelles normes, en collaboration avec l'éventail existant de parties prenantes et d'organisations à tous les niveaux. Elle œuvrera avec les parties prenantes et ses partenaires stratégiques à la promotion de l'interopérabilité des connaissances et des systèmes de données de façon à assurer l'accessibilité générale au moyen d'interfaces bien documentées.

B. Activité 2. Énoncer des principes méthodologiques pour gérer les lacunes dans les connaissances et les incertitudes

21. Les données, les mesures dérivées et les modèles de la biodiversité et des services écosystémiques sont imparfaits et leur portée est souvent limitée. Afin de favoriser l'efficacité des prises de décision et des politiques, il convient de cerner précisément et clairement ces limites et de les faire connaître. L'absence de quantification et de mise en évidence des incertitudes relatives aux observations, aux mesures dérivées ou aux indicateurs et prévisions peut conduire à des conclusions erronées ou à des mesures injustifiées, par exemple en ce qui concerne les tendances ou la hiérarchisation. Les directives devront aborder les questions suivantes :

a) Les problèmes de qualité des données brutes disponibles (par exemple l'inexactitude et l'imprécision des descriptions ou des mesures) sont les principaux facteurs nuisant à la qualité des analyses et des décisions qu'elles étayent. Outre les mesures préventives ou correctives, la qualité des données doit être évaluée et indiquée afin de renseigner différents types d'utilisations subséquentes. La Plateforme devra encourager les mesures qui contribuent à une culture de la qualité des données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques, notamment l'élaboration de méthodes, normes, outils et directives pour l'évaluation de la qualité des données et la prévention et la correction des erreurs, les politiques relatives à la qualité des données et le renforcement des capacités;

b) Les résultats de l'agrégation et l'analyse des données disponibles comportent tous une part inhérente d'incertitude due notamment à la taille et à l'indépendance des échantillons, les types de modèles et d'autres caractéristiques méthodologiques. Les évaluations de la Plateforme devront se pencher sur toutes les sources éventuelles d'incertitude avec le plus grand soin, par exemple concernant les variables relatives au climat, à la biodiversité et aux aspects socio-économiques. Elles sont censées atténuer les incertitudes au moyen d'une méthode rigoureuse, en gérant les incertitudes structurelles et en précisant le degré d'incertitude de leurs résultats;

c) L'étendue et la portée des données relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques disponibles pour les mesures et les analyses ne représentent souvent que de manière imparfaite la portée des objectifs d'évaluation ou d'appui aux politiques. En général, les données sont systématiquement moins abondantes pour certains taxons et services et pour certaines régions et fonctions. Ce manque de représentativité peut déformer les résultats, les indicateurs et, par extension, les connaissances de la Plateforme d'une manière qui échappe aux mesures statistiques traditionnelles. Avec le concours du groupe d'appui technique, l'équipe spéciale élaborera des normes qui permettront aux activités de la Plateforme d'évaluer rigoureusement et quantitativement la concordance entre la portée des informations disponibles et celle des évaluations de la Plateforme et des objectifs de communication de l'information. L'équipe spéciale et le groupe d'appui technique appuieront l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités dans des activités qui contribuent à documenter et évaluer les limites de la représentativité des données disponibles pour la Plateforme, ainsi que les contraintes qui en résultent en termes de mesures et d'inférence, et d'éclairer les efforts visant à combler les lacunes dans les connaissances.

C. Activité 3. Élaborer une proposition de plateforme de découverte et d'accès à des connaissances, des informations et des données durables

22. Épaulée par le groupe d'appui technique, l'équipe spéciale élaborera une infrastructure utilisant Internet pour faciliter la recherche et, dans la mesure du possible, l'accès. Les systèmes de découverte et d'accès à ces données s'appuieront sur des partenaires, comme les réseaux existants, et travailleront en étroite collaboration avec eux afin d'assurer l'établissement de liens rationnels entre les données et informations, de citer correctement les sources et d'indiquer les métadonnées utiles, dans les évaluations et les dépôts de la Plateforme, comme son catalogue d'évaluations. Les partenaires de la Plateforme en matière de connaissances, d'informations et de données sont notamment ceux qui génèrent et stockent les données brutes (par exemple les occurrences des espèces, les images satellites, les données climatiques), les connaissances des populations autochtones et locales, les indicateurs et les mesures, la littérature et les connaissances spécialisées. L'infrastructure de découverte et d'accès aux connaissances, informations et données, ainsi que les flux d'information et de données correspondants, auront besoin de mandats clairs et d'un appui financier à long terme. Ces questions seront précisées à l'occasion de la prochaine mise à jour du Plan.

D. Activité 4. Permettre à tous les experts de la Plateforme de consulter facilement la littérature issue de recherches originales

23. Ayant consulté des experts lors de diverses réunions de cadrage et d'évaluation de la Plateforme au cours de l'année 2014, il est clairement apparu à l'équipe spéciale que de nombreux experts ne pouvaient pas consulter les articles originaux soumis à un examen collégial, qui sont

indispensables à un processus d'évaluation complet et correctement documenté. L'une des principales tâches du groupe d'appui technique consistera, avec les conseils et l'appui de l'équipe spéciale, à étudier les moyens de faire en sorte que tous les experts nommés puissent avoir accès à une part aussi grande que possible de cette littérature.

E. Activité 5. Conclure des accords avec de grands partenaires stratégiques concernant les connaissances, l'information et les données

24. Une bonne partie du travail décrit plus haut sera réalisé par des partenaires de premier plan et reconnus dans le domaine dans le cadre d'accords de collaboration. Les coprésidents de l'équipe spéciale inviteront des experts des diverses organisations partenaires stratégiques suivantes à participer au travail de l'équipe, notamment du Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (WCMC), du Conseil international pour la science, du Groupe sur l'observation de la Terre – Réseau de veille de la diversité biologique (GEO-BON), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF).

25. Dans le cadre de l'assistance qu'il apporte à l'équipe spéciale, le groupe d'appui technique lance actuellement un processus de discussion avec plusieurs partenaires stratégiques potentiels. Le recensement de ces partenaires est un objectif fondamental du Plan pour l'année prochaine. L'équipe spéciale devra mettre au point une procédure de hiérarchisation des partenaires dans le domaine de la collecte de données, en déterminant les principaux besoins en matière de données et d'informations auxquels il faut répondre pour mener à bien les évaluations, et également identifier les partenaires qui peuvent fournir des informations à cet égard.

26. Parmi les partenaires potentiels figurent notamment les entités suivantes : le Conseil international pour la science; GEO-BON; le Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO; le WCMC; le Programme des Nations Unies pour le développement, qui gère un portail Internet sur la biodiversité et les services écosystémiques (BES-Net); l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (UICN), qui tient la Liste rouge des espèces menacées et la Liste rouge des écosystèmes menacés; la FAO, dans le domaine de la gestion durable de l'agriculture et de la foresterie et des pêches; TRAFFIC International, programme conjoint du Fonds mondial pour la nature (WWF) et de l'UICN, qui dispose d'un réseau de surveillance du commerce des espèces sauvages; le projet Map of Life, qui assure une surveillance et une évaluation de la répartition des espèces; la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO et le Système d'information biogéographique sur les océans (OBIS); le GBIF, qui consigne des données relatives à l'occurrence des espèces; la ressource collaborative en ligne Encyclopédie de la Vie (EOL), qui recense des données relatives aux espèces et aux caractéristiques, et aussi des publications scientifiques, la bibliothèque sur le patrimoine de la diversité biologique (Biodiversity Heritage Library, BHL), dépôt de publications sur la biodiversité en accès libre; LifeWatch, infrastructure électronique scientifique européenne pour la recherche sur la biodiversité et les écosystèmes et son catalogue de la biodiversité; la Banque mondiale, qui recense des données comparatives sur le produit intérieur brut (PIB); l'évaluation des écosystèmes marins et d'eau douce par le Fonds mondial pour l'environnement; la Base de données mondiale sur les zones protégées (WDPA) et la base de données sur le commerce de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Des organisations nationales peuvent aussi figurer parmi les partenaires.

27. Parmi les produits axés sur le savoir qui présentent un intérêt figurent notamment les rapports intitulés « Évaluation des écosystèmes pour le millénaire »; les rapports intitulés « Économie des écosystèmes et de la biodiversité »; les rapports intitulés « Perspectives mondiales de la diversité biologique », produits et publiés par la Convention sur la diversité biologique; les rapports des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire; les évaluations et rapports spéciaux, articles techniques et documents du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ainsi que les données sous-jacentes, directives techniques et fiches de renseignement du centre de distribution des données du GIEC; les rapports de la Banque mondiale; les rapports actuellement établis par l'Évaluation mondiale des océans sous l'égide des Nations Unies; les contributions de l'initiative Future Earth de la Science and Technology Alliance for Global Sustainability.

28. Au moment où seront réalisées des évaluations régionales et sous-régionales, des partenaires régionaux stratégiques potentiels pourraient se faire jour, comme les composantes régionales du GEO-BON, notamment le Réseau d'observation de la biodiversité de l'Arctique (BON arctique), le Réseau européen d'observation de la biodiversité (EU BON), ou le Réseau de l'Asie et du Pacifique pour l'observation de la biodiversité (AP BON). Par conséquent, le groupe d'appui technique mettra à jour et réexaminera régulièrement la liste des partenaires stratégiques afin de veiller à ce que les

évaluations de la Plateforme soient correctement étayées par les données et informations les plus récentes.

F. Activité 6. Réviser le plan de gestion des données et de l'information au regard des évolutions constatées en 2015

29. L'équipe spéciale recommande de considérer le plan de gestion des données et de l'information décrit dans la présente note comme un projet initial, qu'elle mettra à jour et soumettra régulièrement à la Plénière, au fur et à mesure que les besoins en matière de gestion des données et des connaissances se préciseront au fil de la mise en œuvre du programme de travail.

Annexe III

Rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (produit 2 b))

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. L'objectif général des évaluations régionales et sous-régionales est d'analyser l'état et les tendances de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques et leurs interactions, l'impact sur une qualité de vie satisfaisante de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques et des facteurs qui les menacent, ainsi que l'efficacité des activités entreprises face à ces problèmes, notamment le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 relevant de la Convention sur la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité élaborés au titre de la Convention¹⁴. Les évaluations porteront sur la biodiversité, les fonctions écosystémiques et les services écosystémiques terrestres, d'eau douce, côtiers et marins.

2. L'objectif des processus d'évaluation aux niveaux régional et sous-régional est de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité, les fonctions écosystémiques et les services écosystémiques à ces niveaux. Les évaluations analyseront l'état des connaissances sur les interactions passées, présentes et futures entre l'homme et la nature, notamment en mettant en évidence les points de basculement potentiels, les rétroactions et les arbitrages. Le calendrier des analyses permettra de couvrir la situation actuelle et les tendances (souvent en remontant plusieurs décennies en arrière) et d'établir des projections pour l'avenir, notamment des périodes pouvant être comprises entre 2020 et 2050 et couvrant les principales dates cibles associées au Plan stratégique pour la diversité biologique et à la Convention sur la diversité biologique et le processus actuel d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le cadre conceptuel de la Plateforme orientera les analyses des systèmes socioécologiques à l'œuvre à différentes périodes et dans différents lieux.

3. Les évaluations régionales et sous-régionales aborderont les questions ci-après intéressant l'action des pouvoirs publics :

a) Comment la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques contribuent-ils à l'économie, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à une qualité de vie satisfaisante dans les régions, et en quoi dépendent-ils les uns des autres?

b) Comment l'état, les tendances et l'évolution future de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques déterminent-ils la contribution à l'économie, aux moyens de subsistance et au bien-être dans les régions?

c) Quelles sont les pressions qui suscitent des modifications de l'état et des tendances de la biodiversité, des fonctions écosystémiques, des services écosystémiques et d'une qualité de vie satisfaisante dans les régions?

d) Quelles sont les incidences réelles et possibles des diverses politiques et mesures sur la contribution de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques à la durabilité de l'économie, des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et d'une qualité de vie satisfaisante dans les régions?

e) Quelles lacunes dans les connaissances doivent-elles être comblées afin de mieux comprendre et évaluer les facteurs, les effets et les réponses liés à la biodiversité ainsi qu'aux fonctions et services écosystémiques au niveau régional?

¹⁴ Comme indiqué dans le produit 2 b) du programme de travail de la Plateforme (décision IPBES-2/5, annexe I).

4. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects spécifiques à chaque région et sous-région.

B. Limites géographiques de l'évaluation

5. Aux fins des évaluations régionales, les limites géographiques de chaque évaluation sont indiquées dans le rapport de cadrage de chaque région. En tant que de besoin, les informations portant sur les États observateurs, les organisations d'intégration économique régionale et les territoires d'outre-mer, ainsi que les connaissances spécialisées dont ils bénéficient, devraient être disponibles dans le cadre des évaluations régionales et sous-régionales pertinentes, conformément aux règles et procédures régissant le fonctionnement de la Plateforme.

C. Bien-fondé

6. La biodiversité, les fonctions écosystémiques et les services écosystémiques constituent pour les populations le fondement de l'économie, des moyens de subsistance et d'une qualité de vie satisfaisante partout dans le monde. Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique fournissent un cadre global à l'action efficace qui s'impose d'urgence pour stopper la dégradation de la biodiversité et faire en sorte que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et en mesure de continuer à fournir les services essentiels à la diversité de la vie sur la planète, au bien-être humain et à l'éradication de la pauvreté. Ces considérations sont aussi partie intégrante de l'élaboration en cours du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable qui pourraient être formulés dans ce cadre. Les stratégies et plans d'action régionaux et nationaux pour la biodiversité jouent un rôle important dans la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et leur adaptation aux conditions régionales et nationales. Tous ces efforts exigent une solide base de connaissances et des interactions plus étroites entre les scientifiques et les décideurs et différents systèmes de connaissances, auxquelles les évaluations régionales et sous-régionales peuvent apporter une précieuse contribution.

7. Les évaluations seront elles-mêmes un instrument utile pour la mise en œuvre des fonctions de la Plateforme intéressant le renforcement des capacités, la détermination des lacunes dans les connaissances, la génération de connaissances et la mise au point d'outils d'aide à la décision. En outre, elles sont essentielles pour promouvoir le principe opérationnel de la Plateforme qui est d'assurer la pleine utilisation des connaissances nationales, sous-régionales et régionales, selon qu'il convient, y compris dans le cadre d'une démarche partant de la base.

8. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects propres à chaque région et sous-région.

D. Utilité

9. Les évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques mettront à la disposition des utilisateurs une analyse crédible, légitime, fiable, globale et complète de l'état actuel des connaissances scientifiques et autres. Elles analyseront les options et les outils d'aide à la décision pour la gestion durable de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques dans différents scénarios et rendront compte des expériences réussies, des bonnes pratiques et des enseignements tirés. Elles recenseront les lacunes actuelles en matière de capacités et de connaissances et les possibilités d'y remédier aux niveaux voulus.

10. Les évaluations seront utiles à un éventail de parties prenantes dans les secteurs public et privé et dans la société civile. La Chine, la Norvège, la Plateforme paneuropéenne, le PNUE et l'UICN, notamment, ont demandé des évaluations régionales à la Plateforme, qui a parallèlement reçu tout un éventail de demandes concernant l'exécution du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (IPBES/2/INF/9). Les conclusions des évaluations régionales seront présentées à un vaste public, comme prévu par la stratégie de communication de la Plateforme, sous forme d'informations détaillées accompagnées d'infographies faciles à comprendre, de cartes et de systèmes d'information géographique. Les produits incluront également un résumé à l'intention des décideurs soulignant les principales conclusions pertinentes, mais non prescriptives, pour orienter l'action des pouvoirs publics. Les informations seront largement diffusées, y compris en tirant parti des nouvelles technologies de l'information et des communications.

11. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects propres à chaque région et sous-région.

E. Hypothèses

12. Les évaluations régionales et sous-régionales s'appuieront sur les données, ouvrages scientifiques et autres informations existants, y compris les savoirs autochtones et locaux. En tant que partie intégrante de l'analyse globale, les évaluations régionales détermineront l'état des connaissances sur certaines questions sous-régionales. Ce bilan sera établi à partir d'ouvrages publiés, y compris la « littérature grise » conformément aux directives de la Plateforme, ainsi qu'en faisant appel à des organismes comme les académies nationales des sciences, les instituts nationaux de recherche, les sociétés scientifiques et autres communautés de chercheurs, les agences gouvernementales pour l'environnement et les bureaux de statistique. Les évaluations régionales et sous-régionales s'appuieront en outre sur les données et informations détenues par les institutions mondiales, régionales, sous-régionales et nationales, comme les accords multilatéraux pertinents. Les experts participant aux évaluations régionales travailleront en étroite collaboration avec l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux afin de garantir le recours aux multiples sources de connaissances. On veillera, conformément au plan de gestion des données et de l'information de la Plateforme, à ce que les métadonnées correspondantes soient collectées et archivées ainsi que, dans la mesure du possible, les données de base correspondantes, au moyen d'un processus interopérable pour assurer la comparabilité entre les évaluations des différentes régions. En outre, si de nouvelles évaluations régionales venaient à être menées, des données et informations devraient être disponibles pour appuyer les futurs travaux de la Plateforme. Dans la mesure du possible, les ensembles de métadonnées contiendront donc des informations concernant la situation géographique et la référence temporelle des données de base, ainsi que le protocole scientifique adopté pour leur collecte.

13. La composition des groupes d'experts chargés de la rédaction des différentes évaluations régionales et sous-régionales reflètera, conformément aux procédures, le nécessaire équilibre géographique au sein des régions. Ces groupes interagiront les uns avec les autres ainsi qu'avec les groupes d'experts chargés des évaluations mondiales, thématiques et méthodologiques afin de garantir la cohérence des concepts et méthodologies. Ils travailleront également en étroite collaboration avec les équipes spéciales sur les connaissances et les données, les systèmes de savoirs autochtones et locaux et le renforcement des capacités, en tenant compte des droits des détenteurs de connaissances. Les groupes d'auteurs pourront s'appuyer sur le guide pour la production et l'intégration des évaluations (voir IPBES/3/INF/4)¹⁵.

14. Parmi les hypothèses sous-tendant les évaluations régionales et sous-régionales figurent notamment la disponibilité d'experts et le fait que l'initiative dépende des contributions volontaires, ressources financières comprises. On suppose que des financements directs, des contributions en nature ainsi qu'un appui technique suffisants seront disponibles pour l'élaboration et la réalisation des évaluations.

15. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects propres à chaque région et sous-région.

II. Descriptif des chapitres

Chapitre 1 : Définition du contexte

16. Le chapitre 1 passera en revue les questions intéressant l'action des pouvoirs publics dans chaque région et sous-région et précisera comment chaque évaluation répond au cadre conceptuel ainsi qu'au cadre de l'interface science-politique. Il expliquera comment l'évaluation traite des questions stratégiques, notamment celles liées à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique relevant de la Convention sur la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Il présentera les aspects régionaux et sous-régionaux des problématiques prioritaires recensées par la Plateforme, comme la dégradation et la restauration des terres, les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable de la biodiversité, qui ont été abordés dans les évaluations thématiques. Il décrira également les méthodes et les approches utilisées dans l'évaluation, notamment pour la prise en compte des différents systèmes de connaissances, et décrira comment l'évaluation doit permettre de mettre en évidence les incertitudes et lacunes en matière de données et de connaissances, et les moyens d'y remédier. Il circonscritra les parties prenantes concernées qui demandent une évaluation régionale, ainsi que leurs priorités.

¹⁵ Ce guide donne des indications sur les questions d'échelle, les indicateurs, les facteurs d'incertitude, l'utilisation des principales méthodologies (analyse de scénario, prise en compte de la valeur), les moyens de tirer parti des outils et méthodes d'aide à la décision et la détermination des besoins en matière de capacités et des lacunes dans les données et les connaissances, ainsi que sur les protocoles concernant l'intégration des divers systèmes de connaissances.

Chapitre 2 : Bienfaits de la nature pour l'homme et qualité de vie

17. Le chapitre 2 portera sur les sous-ensembles du cadre conceptuel intitulés « Bienfaits de la nature pour l'homme » et « Qualité de vie satisfaisante », et les flux qui les relient. Il déterminera les valeurs des bienfaits de la nature, eu égard notamment à l'interdépendance entre la biodiversité, les fonctions écosystémiques et la société, la différence géographique entre la production et l'utilisation des services écosystémiques, ainsi que l'état, les tendances et l'évolution future des biens et services écosystémiques et des dons de la nature. Il appliquera les méthodes décrites dans le guide sur les évaluations [IPBES produit 2 a)] et examinera de près les évaluations thématiques du produit 3 b). Il évaluera également les différents effets que les modifications intervenant dans les bienfaits de la nature ont sur le plan de la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique, la sécurité des moyens de subsistance, la santé et la sécurité, et il définira les aspects de la diversité et des fonctions et services écosystémiques qui sont essentiels aux relations sociales, à la spiritualité et à l'identité culturelle. Il passera également en revue les problèmes d'équité, notamment l'équité entre les générations et au sein d'une même génération, les relations sociales, la spiritualité et l'identité culturelle, dans l'optique de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques. Ce chapitre, qui répondra en particulier au but stratégique D du Plan stratégique pour la diversité biologique, abordera les questions intéressant les trois Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité (14, 15 et 16) associés à ce but stratégique, ainsi que l'objectif 18.

Chapitre 3 : État, tendances et évolution future de la biodiversité et des services écosystémiques sous-tendant les bienfaits de la nature pour l'homme

18. Le chapitre 3 portera sur le sous-ensemble « Nature » du cadre conceptuel, mettant en évidence les composantes et les flux ayant une incidence sur les « Bienfaits de la nature pour l'homme ». Il permettra d'évaluer les connaissances sur les tendances passées et actuelles et la dynamique future de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que les effets positifs et négatifs de ces évolutions sur les principaux biens et services écosystémiques recensés dans le chapitre 2. Il analysera à la fois la diversité structurelle et fonctionnelle des écosystèmes et la diversité génétique, ainsi que la zone et l'étendue des écosystèmes, et prendra en compte les habitats fragiles et les zones sensibles ainsi que les espèces revêtant une importance et un intérêt particuliers, comme celles visées dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, les espèces migratrices et les espèces menacées visées par l'UICN en tenant compte, s'il y a lieu, des espèces inscrites au niveau national. Il inclura également les espèces qui sont importantes pour le bon fonctionnement des écosystèmes et pour les moyens de subsistance. Les prévisions disponibles sur les tendances actuelles seront également présentées. Le chapitre étudiera en outre la façon dont les changements touchant la « Nature » ont une incidence sur les « Bienfaits de la nature pour l'homme ». Ce chapitre, qui répond en particulier au but stratégique C du Plan stratégique pour la diversité biologique, abordera les questions intéressant les trois Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité (11, 12 et 13) associés à ce but stratégique, ainsi que les aspects pertinents de l'Objectif d'Aichi 14.

Chapitre 4 : Facteurs de changement directs et indirects eu égard à différents points de vue sur la qualité de vie

19. Le chapitre 4 portera sur les sous-ensembles du cadre conceptuel intitulés « Institutions, gouvernance et autres facteurs indirects » et « Facteurs directs », et les flux qui les relient. Il analysera l'état et les tendances ainsi que les évolutions futures des facteurs indirects, en s'attachant en particulier à ceux qui touchent la « Nature » et les « Bienfaits de la nature pour l'homme » en tant que conditions préalables à une « Qualité de vie satisfaisante ». Il évaluera l'état et les tendances des facteurs directs, ainsi que l'incidence que ces facteurs peuvent avoir sur la « Nature » eu égard aux prévisions futures, et passera en revue les interactions entre les facteurs directs et les facteurs indirects. Dans les facteurs indirects figurent les changements de politique, les changements dans l'activité économique, l'évolution démographique et les progrès technologiques. Il examinera la manière dont les dispositions institutionnelles et les dispositions de gouvernance contribuent aux changements dans la biodiversité, dans les fonctions écosystémiques et dans les services écosystémiques. Dans les facteurs directs entrent la transformation des habitats, l'utilisation des ressources aquatiques – y compris par la pêche – les pratiques de gestion des terres, l'utilisation des espèces sauvages, la pollution, les espèces exotiques envahissantes, les répercussions des changements climatiques sur la nature et les événements extrêmes. Ce chapitre, qui répondra en particulier aux buts stratégiques A et B du Plan stratégique pour la diversité biologique, abordera les questions intéressant les Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité (en particulier 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10) associés à ce but stratégique.

Chapitre 5 : Analyse intégrée et transversale des interactions de la nature et de la société

20. Le chapitre 5 portera sur tous les sous-ensembles et du cadre conceptuel et les flux qui les relient. Il s'appuiera sur l'analyse du chapitre précédent et aura largement recours pour cette analyse à l'établissement de scénarios et de modèles. Il sera axé sur les principaux problèmes auxquelles la société devra faire face au cours des 40 prochaines années et qui détermineront la dynamique entre la société et la nature. Il comportera une analyse intégrée et transversale de cette dynamique, y compris les rétroactions, les synergies, les décalages temporels, les points de basculement, la résilience, les interrelations entre les régions et les arbitrages. Il examinera différents moyens possibles d'assurer le développement durable et, dans cette optique, passera en revue les modifications intervenues dans les trajectoires de plusieurs facteurs et le rôle joué par les synergies, les arbitrages et le comportement adaptatif. Ce chapitre portera sur la vision à long terme du Plan stratégique pour la diversité biologique pour 2050 et aidera à définir des solutions pour réaliser cette vision. Il s'appuiera lourdement sur les produits de l'évaluation thématique concernant les scénarios et la modélisation de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques (Plateforme, produit 3 c)) et sur les recommandations du guide sur les évaluations régionales et mondiales (Plateforme, produit 2 a)).

Chapitre 6 : Options en matière de gouvernance, de dispositions institutionnelles et de processus décisionnel public et privé à différentes échelles et dans différents secteurs

21. Sur la base de l'analyse présentée dans les chapitres précédents, le chapitre 6 sera consacré au sous-ensemble du cadre conceptuel intitulé « Institutions, gouvernance et autres facteurs indirects », et aux flux reliant ces éléments. Il examine les différentes idées et les options offertes aux décideurs aux niveaux régional et sous-régional, comme suite au scénario décrit dans les chapitres précédents, notamment le chapitre 5. L'étude des options sera pertinente pour l'action des pouvoirs publics mais ne sera pas prescriptive, comme indiqué dans les principes de la Plateforme. Parmi les options considérées figureront différents instruments d'action, outils du marché, pratiques de conservation et de gestion et accords internationaux et régionaux, qui seront étudiés à différentes échelles spatiales et temporelles, en passant du niveau international à celui des populations autochtones et locales et des ménages. L'efficacité des options concernant les associations et l'harmonisation des politiques dans les systèmes de gouvernance polycentrique sera évaluée afin de déterminer qui en bénéficiera et qui en assumera le coût. Le chapitre analysera les enjeux futurs en matière d'utilisation durable et de conservation dans les secteurs clefs de chaque région et évaluera les options en vue de la prise en compte de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques dans les stratégies de réduction de la pauvreté et la comptabilité nationale et, le cas échéant, la reconnaissance des droits de Mère Nature. L'analyse couvrira les incitations, les subventions dommageables à la biodiversité, les mesures propices à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques, ainsi que les actions entreprises pour assurer des modes de production et de consommation durables dans l'optique de la biodiversité, des fonctions écosystémiques et des services écosystémiques, et les approches fondées sur les droits pour la conservation de la biodiversité. Le chapitre déterminera également les environnements favorables et les contraintes à l'adoption de politiques et les enseignements tirés en la matière, notamment les solutions et les méthodes pour renforcer l'efficacité et répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités. Il couvrira les questions intéressant les buts stratégiques A et E du Plan stratégique pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité qui lui sont associés (en particulier 1, 2, 3, 4, 17, 18, 19 et 20), ainsi que l'objectif 16.

22. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects propres à chaque région et sous-région.

III. Séries de données de base

23. Les évaluations régionales s'inspireront d'un large éventail de bases de données concernant toutes les composantes du cadre conceptuel. Une des activités essentielles devant être entreprise dans le cadre des évaluations régionales et sous-régionales consistera à mettre en évidence des séries de données pertinentes, notamment celles établies pour des travaux en cours et prévus et provenant de diverses sources, notamment des institutions et organisations mondiales, régionales et nationales, des projets de recherche, l'analyse d'ouvrages scientifiques et les savoirs autochtones et locaux. Le catalogue des évaluations de la Plateforme servira aussi de source d'information. Le cadre commun sur les normes en matière de données mis au point par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données sera appliqué à toutes les évaluations afin de faciliter les comparaisons intrarégionales, interrégionales et sous-régionales. L'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux fournira des directives et des procédures pour l'analyse et l'utilisation des savoirs autochtones et

locaux. La capacité de mener à bien ces tâches sera renforcée par la formation, la mise en commun des connaissances et la collaboration entre les sous-régions et les pays, selon que de besoin.

24. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects propres à chaque région et sous-région.

IV. Partenariats et initiatives stratégiques

25. Conformément aux principes opérationnels de la Plateforme, les partenariats jouent un rôle important pour éviter les chevauchements et promouvoir les synergies avec les activités en cours. La collaboration et les partenariats stratégiques contribueront à la réalisation des évaluations régionales et sous-régionales. Ils pourraient favoriser la fourniture d'un appui scientifique et technique, la mise à disposition de base de données, de rapports et d'un appui administratif, le renforcement des capacités, la sensibilisation et l'établissement de réseaux, des données d'expérience en matière de réduction du fossé entre science et politique, ainsi qu'une meilleure connaissance de la gestion des systèmes de savoirs autochtones et locaux. Les partenariats stratégiques revêtiront un caractère formel et informel et le maintien de l'équilibre géographique sera assuré lors de leur constitution. Une liste de partenaires stratégiques possibles sera dressée lors de la phase de lancement de chaque exercice d'évaluation régional et sous-régional, au nombre desquels devraient figurer des partenaires stratégiques pouvant garantir la répétabilité des évaluations et leur comparabilité avec d'autres évaluations de la Plateforme au-delà du programme de travail de 2014-2018.

26. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects propres à chaque région et sous-région.

V. Structure opérationnelle

27. Il conviendra de déterminer la structure opérationnelle la mieux à même de contribuer à une évaluation régionale et sous-régionale donnée. Un groupe d'appui technique relevant du secrétariat pourra être établi pour chaque évaluation régionale et sous-régionale afin de coordonner les travaux.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

28. Le tableau ci-après indique le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour réaliser les évaluations.

Déroulement et calendrier des évaluations régionales et sous-régionales

<i>Date</i>	<i>Activités et dispositions institutionnelles</i>
2015	
Premier trimestre	<p>À sa troisième session, la Plénière approuve la réalisation en parallèle des évaluations régionales et thématiques (en commençant par celle sur la dégradation des terres et en ajoutant ensuite les évaluations thématiques sur les espèces exotiques envahissantes et l'utilisation durable de la diversité, si elles sont approuvées à la quatrième session), sollicite des offres d'appui technique en nature pour les évaluations et prie le Bureau et le secrétariat d'établir les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en place l'appui technique.</p> <p>Le Président, agissant par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et autres parties prenantes de nommer des experts pour établir le rapport d'évaluation.</p>
Deuxième trimestre	<p>Le secrétariat dresse des listes de candidats.</p> <p>Le Groupe choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs pour les évaluations sur la base des critères de sélection approuvés, qui figurent dans la décision IPBES-2/3 (IPBES/2/17, annexe).</p> <p>Le Comité de gestion (coprésidents, chef du groupe d'appui technique et membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau) se réunit pour choisir les derniers experts et attribuer les fonctions de chacun (auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs).</p> <p>Les candidats retenus sont contactés, les postes vacants sont pourvus et la liste des coprésidents, des auteurs principaux et des éditeurs-réviseurs est finalisée.</p>
Troisième trimestre	<p>Les auteurs principaux tiennent leur première réunion (100 participants par région, y compris les 15 experts thématiques faisant partie des groupes d'experts régionaux: coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux, et membres du Groupe et du Bureau)</p>

2016	
Premier trimestre	Des projets de chapitres sont établis pour les évaluations régionales (6 à 7 mois); ces projets sont adressés au secrétariat (groupes d'appui technique).
Deuxième trimestre	Le premier projet d'évaluation régionale est envoyé aux experts pour qu'ils l'examinent (6 semaines). Le secrétariat et les groupes d'appui technique compilent les observations issues de l'examen du premier projet d'évaluation régionale et les envoient aux auteurs principaux (2 semaines)
Deuxième trimestre/ Début du troisième trimestre	Les auteurs principaux de chaque région se réunissent pour la deuxième fois concernant les évaluations régionales et les auteurs principaux affectés à l'évaluation de la dégradation des terres se réunissent également pour la deuxième fois. Les auteurs principaux affectés aux évaluations consacrées aux espèces exotiques envahissantes et à l'utilisation durable de la biodiversité se réunissent pour la première fois, pour autant que ces sujets aient été approuvés par la Plénière à sa quatrième session (100 participants par région, y compris les 15 experts thématiques participant aux évaluations régionales: coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs).
Troisième trimestre	Le deuxième projet de chapitres et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont établis pour l'évaluation régionale (5 à 6 mois).
2017	
Premier trimestre	Le deuxième projet d'évaluation régionale et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont envoyés aux gouvernements et aux experts pour examen (2 mois).
Premier trimestre	Les observations issues de l'examen du deuxième projet d'évaluation régionale et du premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont rassemblées et envoyées aux auteurs principaux (2 semaines).
Deuxième trimestre	Les auteurs principaux se réunissent pour la troisième fois concernant les évaluations régionales et les auteurs principaux affectés à l'évaluation de la dégradation des terres se réunissent également pour la troisième fois. Les auteurs principaux affectés aux évaluations consacrées aux espèces exotiques envahissantes et à l'utilisation durable de la biodiversité se réunissent pour la deuxième fois (30 participants par région: coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs, et membres du Groupe et du Bureau).
Troisième trimestre	Les dernières modifications sont apportées au texte de l'évaluation régionale et au résumé à l'intention des décideurs (3 mois).
Troisième trimestre	Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (1 mois).
Quatrième trimestre	L'évaluation régionale, y compris la traduction du résumé à l'intention des décideurs, est présentée aux gouvernements pour examen final avant la Plénière (6 semaines).
Quatrième trimestre	Les gouvernements présentent leur dernières observations sur le résumé à l'intention des décideurs pour examen par les auteurs principaux avant la Plénière.
2018	
Janvier (à confirmer)	La Plénière approuve/accepte les évaluations régionales, y compris les résumés à l'intention des décideurs.

VII. Coûts estimatifs

29. Le tableau ci-après indique les coûts estimatifs associés à la réalisation des évaluations et de l'établissement des rapports correspondants dans les quatre régions. Ces estimations seront ajustées en fonction de la nature et de l'ampleur escomptées des activités nécessaires aux évaluations régionales.

<i>Année</i>	<i>Objet</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût (en dollars des États-Unis)</i>
2015	4 x réunion du Comité de gestion (2 coprésidents, chef du groupe d'appui technique, secrétariat)	Coûts de la réunion Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	0 45 000
	4 x première réunion des auteurs (100 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux)	Coûts de la réunion (1 semaine, niveau régional, 100 participants) (25 % en nature) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (80 x 3 000 dollars)	75 000 960 000

<i>Année</i>	<i>Objet</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût (en dollars des États-Unis)</i>
	4 x appui technique	2 postes d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	600 000
2016	4 x deuxième réunion des auteurs (110 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs)	Coûts de la réunion (1 semaine, niveau international, 110 participants) (25 % en nature)	150 000
		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (88 x 3 000 dollars)	1 056 000
	4 x appui technique	2 postes d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	600 000
	4 x troisième réunion des auteurs (30 coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs-réviseurs)	Coûts de la réunion (1 semaine, niveau régional, 30 participants) (25 % en nature)	37 500
2017		Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (24 x 3 750 dollars)	360 000
	4 x appui technique	2 postes d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	600 000
2018	4 x participation des coprésidents à la cinquième session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (2 x 3 750 dollars)	30 000
	4 x activités de diffusion et d'information à l'échelle régionale [résumés à l'intention des décideurs (3 x 10 pages) et rapport (200 pages)]	Traduction des résumés à l'intention des décideurs dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies, publication et activités d'information	468 000
Total			4 981 500

VIII. Communication et sensibilisation

30. Le rapport correspondant aux évaluations régionales et sous-régionales et le résumé à l'intention des décideurs correspondant seront publiés sous forme électronique. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et imprimé à la demande. Les rapports seront publiés sur le site Web de la Plateforme. La sensibilisation d'un large éventail de parties prenantes, dont le grand public, reposera sur la stratégie de communication et de sensibilisation de la Plateforme. La diffusion ciblera toutes les parties prenantes à la Plateforme et sera adaptée en fonction des intérêts particuliers des différents utilisateurs, et les métadonnées utilisées dans le cadre des évaluations seront mises à la disposition du public conformément aux orientations définies à cet effet par la Plateforme.

IX. Renforcement des capacités

31. Un objectif clef des évaluations régionales est de renforcer les capacités nécessaires à la réalisation d'évaluations aux niveaux régional et sous-régional et de lancer un exercice plus large de renforcement des capacités au niveau local, qui se poursuivra une fois les évaluations terminées, dont notamment le renforcement des contributions effectives des systèmes de savoirs autochtones et locaux aux évaluations. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités et son groupe d'appui technique apporteront leur concours aux évaluations régionales et sous-régionales, notamment grâce à la mise en œuvre du projet de programme de bourses, d'échanges et de formation, qui est présenté dans le document IPBES/3/3¹⁶. Les évaluations régionales et sous-régionales permettront d'établir un fichier d'experts auxquels il pourra être fait appel pour faciliter les activités de renforcement des capacités associées à la Plateforme.

32. On trouvera dans les rapports de cadrage complémentaires des informations sur d'autres aspects propres à chaque région et sous-région.

¹⁶ Parmi les différents éléments de ce programme, on peut citer l'octroi de bourses, un programme de détachement temporaire de personnel et d'échange, un système de mentorat et des programmes de formation.

Annexe IV

Cadrage de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques en Afrique (produit 2 b))

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. L'évaluation sur l'Afrique s'inscrit dans les limites définies dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (décision IPBES-3/1, annexe III) et portera principalement sur certaines priorités thématiques, notamment : liens entre alimentation, énergie, eau et moyens de subsistance; dégradation des terres, y compris les risques liés au climat, tels que la désertification et l'envasement; eaux du bassin versant aux côtes; conservation et utilisation durable de la diversité biologique; et espèces exotiques envahissantes. L'évaluation couvrira également les thèmes intersectoriels suivants, qui seront abordés dans le cadre des priorités thématiques ci-dessus : accords commerciaux et investissements étrangers; santé de l'environnement et zoonoses.

B. Limites géographiques de l'évaluation

2. L'évaluation portera sur les pays et territoires de cinq sous-régions :

<i>Sous-régions</i>	<i>Pays et territoires</i>
Afrique de l'Est et îles voisines	Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Mayotte ^a , Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Réunion ^a , Rwanda, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud
Afrique australe	Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe
Afrique centrale	Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad
Afrique du Nord	Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Sahara occidental ^b , Soudan et Tunisie
Afrique de l'Ouest	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo

^a Territoire d'outre-mer.

^b Territoire faisant l'objet de négociations entre les parties concernées, tel qu'admis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies dans leurs résolutions applicables.

C. Bien-fondé

3. Eu égard aux justifications générales exposées dans le rapport de cadrage générique, la présente section précise en quoi il est fondé de procéder à une évaluation en Afrique. L'Afrique se caractérise par une grande biodiversité et des écosystèmes variés, qui vont des milieux désertiques aux forêts tropicales, en passant par les régions afro-alpines et les habitats marins. Comptant plus de 1 500 langues et groupes culturels, elle abrite aussi une immense diversité humaine qui représente un riche patrimoine et une véritable mine de savoirs autochtones et locaux issus d'interactions homme-environnement remontant à la nuit des temps. En outre, ces interactions sont particulièrement fortes dans la région africaine, où les peuples sont extrêmement dépendants de la biodiversité et des services écosystémiques. De par leur nature, ces interactions entraîneront une dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques si elles ne sont pas réorientées pour permettre aux populations d'exploiter plus efficacement les bienfaits de la nature, tout en veillant à la durabilité et à la résilience de la biodiversité et des écosystèmes. Les priorités thématiques mentionnées à la section I (A) reflètent à la fois le patrimoine bioculturel unique de la région et le rôle essentiel de la biodiversité et des services écosystémiques pour le renforcement des moyens de subsistance au fil de l'évolution démographique (croissance démographique, relations entre les sexes et urbanisation), de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. L'évaluation devrait porter essentiellement sur les liens entre la biodiversité, les fonctions des écosystèmes et les bienfaits que la nature apporte à l'homme, en accordant une attention particulière aux questions d'équité, de relations sociales, de spiritualité et d'identité et de diversité culturelles. Par ailleurs, l'évaluation devrait examiner les relations entre les accords commerciaux et les investissements, la biodiversité et les services écosystémiques. L'évaluation devrait déterminer quels facteurs politiques et institutionnels sont propres à la région, par opposition aux facteurs externes qui ont des conséquences internes.

D. Utilité

4. Eu égard aux critères généraux d'utilité définis dans le rapport de cadrage générique, la présente section précise l'intérêt qu'il y a à procéder à une évaluation en Afrique. L'évaluation déterminera les grandes priorités qui aideront les décideurs à élaborer des solutions politiques répondant aux besoins propres à la région africaine dans son ensemble, ainsi qu'à ceux des cinq sous-régions et de leurs composantes nationales. Les connaissances générées par l'évaluation, ainsi que ses recommandations en matière de politique, aideront les institutions et gouvernements africains à élaborer des stratégies pour atteindre les objectifs de durabilité et de conservation définis dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que les objectifs de développement durable qui prendront effet en 2015. Le rapport d'évaluation présentera aussi un intérêt pour les institutions contribuant aux politiques commerciales, à la biodiversité et aux services écosystémiques ainsi qu'à la politique de conservation et au développement sur le continent africain, telles que l'Union africaine, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, l'Autorité intergouvernementale pour le développement en Afrique de l'Est, la Commission des forêts d'Afrique centrale, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Les connaissances et les recommandations issues de cette évaluation constitueront également de précieuses sources d'information pour les autres parties prenantes, notamment les acteurs du secteur privé qui s'intéressent à l'état de la biodiversité en Afrique et à son avenir durable. Les organisations de la société civile intéressées, telles que les organisations non gouvernementales, les médias et les particuliers, pourraient aussi trouver dans ce document une source d'information utile faisant le lien entre la biodiversité et les services écosystémiques dont est dotée l'Afrique et le bien-être de l'homme.

E. Hypothèses

5. Compte tenu des hypothèses générales définies dans le rapport de cadrage générique, la présente section énonce les hypothèses propres à l'Afrique. L'évaluation s'appuie sur plusieurs hypothèses, notamment l'idée qu'il est nécessaire de veiller à ce que les auteurs de l'évaluation soient les mieux qualifiés, ce qui supposera que les correspondants nationaux des gouvernements prennent l'initiative de nommer des experts du plus haut niveau possible, ce qui garantira non seulement la qualité du document, mais aussi son intérêt. En outre, ce processus suppose l'absolue nécessité de disposer d'experts africains capables et désireux de contribuer à l'initiative, mais aussi de ressources suffisantes, notamment sur le plan financier. La disponibilité et l'accessibilité de bases de données et de systèmes de suivi mondiaux, contenant des informations utiles sur l'Afrique, sont essentielles. Pour garantir la très haute qualité du document, les observateurs et les correspondants nationaux devront travailler en amont pour nommer des experts de très haut niveau. Au regard de la nécessité impérieuse de renforcer les capacités dans la région, une autre hypothèse est posée selon laquelle les pays de la région, leurs experts et les centres de recherche devront collaborer pour assurer une participation équitable de tous les pays à l'évaluation. Il faudra aussi rechercher des données dans diverses sources, tel qu'indiqué dans les procédures d'utilisation de la littérature scientifique, et faire appel aux savoirs autochtones et locaux pour combler les lacunes du savoir scientifique et proposer une perspective différente pour la compréhension scientifique des interactions et de la dépendance entre l'homme et la nature. Il faudra aussi appuyer les programmes de recherche afin de remédier aux lacunes en matière de données et de connaissances.

II. Descriptif des chapitres

6. L'évaluation concernant l'Afrique suivra le plan des chapitres défini dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, mais s'inscrira plus particulièrement dans l'objectif défini pour la région, comme indiqué précédemment (voir sect. I).

III. Séries de données de base

7. Au-delà des questions d'ordre général concernant les séries de données de base dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les séries de données de base propres à l'Afrique. Toutes les sources d'information utiles seront prises en compte pendant l'élaboration de l'évaluation afin que celle-ci rende compte de la situation régionale et sous-régionale en Afrique dans son ensemble, à partir d'un large éventail de sources, notamment les institutions et organisations mondiales, régionales, nationales, infranationales et locales.

IV. Partenariats et initiatives stratégiques

8. Au-delà des questions d'ordre général concernant les partenariats et initiatives stratégiques dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les partenariats et initiatives stratégiques propres à l'Afrique. Une cartographie des parties prenantes

sera établie afin d'identifier les groupes suivants : organismes de coordination apportant une assistance technique au cours du processus d'évaluation; centres de données et instituts scientifiques fournissant des connaissances, des données, des spécialistes et une assistance structurelle; communautés de coopération économique; fournisseurs de données et de connaissances et sources potentielles de financement du secteur privé; réseaux et partenaires de coopération technique pour une prise en charge élargie des données, méthodes et ressources; organismes des Nations Unies et programmes de recherche internationaux; partenaires de sensibilisation.

V. Structure opérationnelle

9. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de cadrage générique, il faudra déterminer quelles sont les structures opérationnelles les mieux à même de réaliser l'évaluation régionale en Afrique, notamment la composante de renforcement des capacités. Un groupe d'appui technique relevant du secrétariat pourrait être créé pour la région, qui serait chargé de coordonner l'élaboration de l'évaluation régionale. En outre, les sous-régions proposeront des institutions en mesure de fournir un appui en matière de renforcement des capacités.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

10. Le déroulement et le calendrier des travaux figurent dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VII. Coûts estimatifs

11. Les coûts estimatifs sont indiqués dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VIII. Communication et sensibilisation

12. Outre les éléments mentionnés dans le rapport de cadrage générique, le rôle des groupes d'appui technique, des correspondants nationaux et des pôles et centres d'excellence régionaux et sous-régionaux sera crucial. On définira un ensemble clair de buts et d'objectifs pour la stratégie de communication et de sensibilisation en Afrique. Il est conseillé de tenir compte de la cartographie des parties prenantes et de la stratégie de communication en collaboration avec des professionnels de la communication scientifique, éventuellement dans le cadre d'un partenariat avec les institutions compétentes. Les principales conclusions de l'évaluation devraient non seulement être transmises aux parties prenantes dans leur langue, mais aussi être accessibles et adaptées des points de vue culturel et politique. Les outils de communication traditionnels tels que les présentations, les brochures et les campagnes d'information serviront à diffuser les conclusions de l'évaluation. Par ailleurs, des outils de communication et d'information adaptés devront être utilisés, notamment des plateformes médiatiques et des technologies informatiques et de communication modernes, telles que les réseaux sociaux, les sites Web scientifiques et les médias.

IX. Renforcement des capacités

13. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de cadrage générique, les activités de renforcement des capacités seront étayées par le programme de travail de la Plateforme tel qu'il sera mis en œuvre par l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités correspondront au programme de travail de l'équipe spéciale et seront exécutées tout au long de l'évaluation. Il s'agira d'un processus d'apprentissage. Les capacités seront renforcées par le biais de partenariats et les activités correspondantes viseront tant les particuliers que les institutions. Parmi les grandes priorités recensées en matière de renforcement des capacités en Afrique figurent le renforcement de la capacité de réaliser et d'utiliser des évaluations nationales et régionales; l'amélioration de la capacité de formuler des politiques, de produire des données, des informations et des connaissances, d'y accéder et d'en tirer les enseignements; le renforcement de la capacité d'associer de multiples parties prenantes de manière efficace et judicieuse; le renforcement de la capacité d'associer science et savoirs locaux; l'amélioration de la capacité de communication et de collaboration interdisciplinaires et intersectorielles; la mise en place de moyens d'améliorer la base de compétences et de ressources humaines, y compris par le biais de la collaboration Nord-Sud et Sud-Sud; le renforcement de la capacité de participer efficacement aux évaluations de la Plateforme.

Annexe V

Cadrage de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques dans les Amériques (produit 2 b))

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. La richesse de la biodiversité de la région et les bienfaits qu'en retirent les populations contribuent sensiblement à l'économie, aux moyens de subsistance, à la qualité de vie et à l'élimination de la pauvreté. La région présente également une diversité bioculturelle, le savoir ancestral des populations locales et autochtones ayant défendu, entre autres choses, la diversification et la préservation de nombreuses variétés de plantes cultivées et d'animaux domestiqués qui constituent les aliments de base de bien d'autres régions du monde. La région connaît des réussites en matière de préservation, de restauration et d'exploitation durable de la biodiversité, et certaines de ces initiatives sont menées par des populations locales ou autochtones. Toutefois, les changements climatiques, la croissance démographique et l'augmentation constante de la demande de nourriture, de biomasse et d'énergie continuent d'avoir de graves conséquences sur la biodiversité et les services et fonctions écosystémiques. Ces conséquences touchent non seulement les écosystèmes terrestres, mais aussi les écosystèmes côtiers et marins, ainsi que les écosystèmes des zones humides et des zones d'eau douce. Dans certaines régions des Amériques, les effets sur la biodiversité et les services et fonctions écosystémiques sont tels que l'économie, les moyens de subsistance et la qualité de vie sont menacés.

2. Dans les limites de l'objectif défini dans le rapport de cadrage générique (décision IPBES-3/1, annexe III), cette évaluation vise à examiner ces effets, ainsi que les menaces qui pèseront à l'avenir sur la biodiversité et les services écosystémiques, et ainsi sur leurs effets bénéfiques sur la qualité de la vie dans les Amériques et dans chacune des sous-régions (Amérique du Nord, Mésio-Amérique, Caraïbes et Amérique du Sud), en tenant compte des différences qui existent entre elles, et notamment des nombreuses formes d'inégalité sociale et économique et de la diversité des conditions biophysiques. Les grands phénomènes que sont l'urbanisation, la déruralisation, l'exploitation des ressources naturelles, la pollution, les changements climatiques, la diminution et la dégradation des habitats naturels (terrestres, côtiers, marins et d'eau douce) dans les sous-régions, leurs conséquences sur la biodiversité et les bienfaits apportés par cette dernière et par les services et fonctions écosystémiques aux populations et à la qualité de vie seront pris en compte dans l'évaluation portant sur les Amériques. L'objectif est de rendre les données accessibles et utiles aux pouvoirs publics pour l'élaboration de mesures adaptées et d'élargir l'interface entre la science et les pouvoirs publics pour que la gouvernance s'oriente davantage vers l'exploitation durable de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques. L'évaluation vise également à recenser les besoins propres à chacune des sous-régions du continent américain dans les domaines suivants : outils d'aide à différentes échelles, manque de données et besoins en matière de renforcement des capacités, notamment des moyens qui permettront, à l'avenir, d'exploiter la biodiversité de manière durable.

B. Limites géographiques de l'évaluation

3. On considère, dans le cadre de la présente évaluation, que la région des Amériques s'étend du nord de la région boréale à la région subantarctique et traverse l'équateur. Il existe de nombreuses manières de subdiviser cette grande région mais, dans le cadre de la présente évaluation, elle a été divisée en quatre sous-régions : Amérique du Nord, Mésio-Amérique, Caraïbes et Amérique du Sud. Ces quatre sous-régions comprennent respectivement les pays suivants :

<i>Sous-région</i>	<i>Pays et territoires</i>
Amérique du Nord	Canada et États-Unis d'Amérique
Mésio-Amérique	Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama
Caraïbes	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Cuba, Dominique, Grenade, Haïti, Jamaïque, République dominicaine ^a , Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.
Amérique du Sud	Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyana ^a , Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)

^a D'un point de vue socio-économique, culturel et historique, la République dominicaine pourrait être considérée comme faisant partie de la Mésio-Amérique et le Guyana des Caraïbes.

En raison de la taille de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud par rapport aux autres sous-régions, de leur grande amplitude latitudinale et de la variété de leur géographie physique, des subdivisions de ces deux sous-régions seront examinées dans le cadre des évaluations sous-régionales.

C. Bien-fondé

4. La biodiversité et les services et fonctions écosystémiques contribuent sensiblement à l'économie, aux moyens de subsistance et à la qualité de vie des populations du monde entier. Le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité qui y sont associés ont pour but de fournir un cadre global pour l'adoption de mesures urgentes et effectives de gestion de la biodiversité visant à garantir que, d'ici à 2020, les écosystèmes survivent et continuent de fournir des fonctions et des services essentiels, contribuant ainsi à la qualité de vie des populations et à l'élimination de la pauvreté. Ces considérations accompagnent également l'élaboration en cours du programme de développement pour l'après-2015. Les stratégies et plans d'action nationaux et régionaux consistent en des moyens efficaces de mettre en place les Objectifs d'Aichi, tout en les adaptant aux contextes régionaux et nationaux. Tous ces efforts exigent une base de connaissances solide et une meilleure interaction entre scientifiques et décideurs, ainsi qu'entre les différents systèmes de savoirs auxquels peuvent contribuer les évaluations régionales et sous-régionales. Ces évaluations elles-mêmes concourront à la mise en œuvre des fonctions de la Plateforme ayant trait au renforcement des capacités, au recensement des lacunes, à l'acquisition de nouvelles connaissances et à la conception d'outils d'aide à l'élaboration de politiques. De plus, ces évaluations jouent un rôle capital dans l'application du principe opérationnel de la Plateforme selon lequel il faut garantir la pleine exploitation de toutes les données nationales, sous-régionales et régionales pertinentes, notamment en adoptant un démarche ascendante.

D. Utilité

5. L'évaluation fournira des renseignements à un éventail de parties prenantes issues du secteur public, du secteur privé et de la société civile, y compris les populations locales et autochtones, qui ont tout à gagner à mettre en commun les données et les informations dont elles disposent pour favoriser les progrès vers la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité. L'évaluation dans la région des Amériques offrira une analyse crédible, légitime, fiable, globale et complète de l'état actuel de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques à l'échelle de la région et des sous-régions, fondée sur les connaissances scientifiques et d'autres systèmes de connaissances et comprenant des pistes d'action et des outils d'aide à l'élaboration de politiques en faveur d'une gestion durable de la biodiversité et des services et fonctions écosystémiques selon différents scénarios, ainsi que des exemples de réussite, des pratiques de référence et des enseignements tirés en la matière. Elle recensera également les lacunes actuelles observées en matière de connaissances comme de moyens et proposera des pistes pour combler ces lacunes aux niveaux concernés. Elle sera disponible à la fois dans sa version détaillée comportant des graphiques, des cartes et d'autres supports visuels simples ainsi que de nombreuses informations issues des systèmes de savoirs autochtones et locaux, et sous la forme d'un résumé à l'intention des décideurs dans lequel seront soulignés les principaux résultats qui peuvent être utiles à l'élaboration des politiques, sans être toutefois prescriptifs. L'information sera largement diffusée, notamment par l'intermédiaire des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

E. Hypothèses

6. Compte tenu des hypothèses générales définies dans le rapport de cadrage générique, la présente section énonce les hypothèses propres à la région. On part du principe que les pays du continent américain disposent de connaissances scientifiques et de savoirs issus des populations locales et autochtones, que ces connaissances doivent toutes être prises en compte dans le cadrage et que ces deux systèmes de connaissances seront explorés lors de l'évaluation. Conformément au règlement intérieur de la Plateforme, le projet de rapport d'évaluation fera l'objet d'un examen par des experts, des décideurs et des parties prenantes, notamment les populations autochtones et locales. Le cadrage s'appuie également sur l'hypothèse selon laquelle l'évaluation est fonction de l'échelle à laquelle elle est menée, et même si elle est menée aux niveaux régional et sous-régional, toutes les échelles doivent être prises en compte de la même manière dans le cadrage. Outre les conclusions tirées aux niveaux régional et international, l'observation des tendances et des phénomènes locaux est également très utile pour protéger la biodiversité et la diversité bioculturelle dans les sous-régions et combler les lacunes en matière de connaissances scientifiques, tout comme l'accès aux savoirs autochtones et aux systèmes de savoirs locaux. On part également du principe que la région aura deux langues de travail, à savoir l'anglais et l'espagnol.

II. Descriptif des chapitres

7. L'évaluation concernant les Amériques suivra le plan des chapitres défini dans le rapport de cadrage générique, mais s'inscrira plus particulièrement dans l'objectif défini pour la région, comme indiqué précédemment (voir sect. I). On examinera par ailleurs, au chapitre 2, la valeur intrinsèque de la biodiversité, à savoir sa valeur au-delà de l'aspect anthropocentrique des bienfaits que la nature apporte aux hommes.

III. Séries de données de base

8. Au-delà des questions d'ordre général concernant les séries de données de base dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les séries de données de base propres aux Amériques. Des séries de données pertinentes procédant d'activités en cours et issues de sources extrêmement diverses, y compris des institutions et organisations mondiales, régionales, nationales, infranationales et locales, viendront alimenter l'évaluation concernant les Amériques. On peut citer par exemple les stratégies et les plans d'actions nationaux pour la biodiversité, les rapports nationaux, les données émanant d'organismes des Nations Unies, d'instituts régionaux et nationaux de recherche publique, de bases de données et de portails nationaux et sous-régionaux ou encore les données issues de la littérature scientifique, de la recherche et de projets relevant de la science citoyenne, conformément aux procédures régissant la Plateforme.

IV. Partenariats et initiatives stratégiques

9. Au-delà des questions d'ordre général concernant les partenariats et initiatives stratégiques dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les partenariats et initiatives stratégiques propres aux Amériques. Afin d'éviter les doublons et de dégager les synergies, la procédure d'évaluation concernant la région sera menée en étroite coordination avec certaines activités régionales relevant d'accords multilatéraux sur l'environnement. Les responsables s'attacheront également à nouer des partenariats stratégiques avec des organismes régionaux des Nations Unies et des parties prenantes du secteur public ou du secteur privé susceptibles d'apporter des connaissances scientifiques ou un appui technique à l'évaluation. Les réseaux régionaux, nationaux et locaux, notamment les associations de populations locales et autochtones, pourraient aider à établir des liens entre l'évaluation régionale et les systèmes de savoirs locaux, entre autres, et participer aux activités d'information et de communication, conformément aux procédures régissant la Plateforme.

V. Structure opérationnelle

10. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de cadrage générique, il faudra déterminer et utiliser les structures opérationnelles les mieux à même de réaliser l'évaluation régionale concernant les Amériques, notamment sa composante de renforcement des capacités. Un groupe d'appui technique relevant du secrétariat pourrait être créé pour la région, qui serait chargé de coordonner l'élaboration de l'évaluation régionale.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

11. Le déroulement et le calendrier des travaux figurent dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VII. Coûts estimatifs

12. Les coûts estimatifs sont indiqués dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VIII. Communication et sensibilisation

13. En plus des activités recensées dans le rapport de cadrage générique, il est proposé d'encourager les autorités nationales et locales à faire traduire en langues locales et autochtones les éléments utiles du rapport d'évaluation concernant la région. La Plateforme travaillera également avec les experts scientifiques compétents, les détenteurs de savoirs, les parties prenantes et les décideurs, par l'entremise des correspondants nationaux ainsi qu'avec un nombre illimité de partenaires, dont des instituts scientifiques nationaux, des académies des sciences, des antennes d'organismes des Nations Unies compétents, des organismes travaillant dans le domaine des services et fonctions écosystémiques, des réseaux régionaux et nationaux, des centres d'excellence, des instituts de recherche et des institutions universitaires, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales locales, sous-régionales et régionales et des réseaux ou organisations de populations locales et autochtones, s'il y a lieu.

IX. Renforcement des capacités

14. Les activités de renforcement des capacités seront menées en fonction des priorités présentées par les gouvernements et autres parties prenantes, viseront des personnes, des institutions et des populations autochtones et locales et prendront la forme de bourses de recherche, de programmes de formation et d'appui technique dans les domaines de l'accès aux données et de la gestion des données, ce qui favorisera la création ou le renforcement de plateformes et réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux.

Annexe VI

Cadrage de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques en Asie et dans le Pacifique (produit 2 b))

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. L'évaluation sur l'Afrique s'inscrit dans les limites définies dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (décision IPBES-3/1, annexe III), mais portera sur les problèmes propres à la région Asie-Pacifique : changements climatiques (en particulier élévation du niveau des mers, intensité accrue des tempêtes extrêmement violentes, acidification des océans, recul des glaciers), accroissement démographique, pauvreté, consommation humaine de ressources naturelles, dégradation des terres, déforestation, espèces exotiques envahissantes, incidences du commerce (y compris le commerce illégitime d'espèces sauvages et de produits forestiers non ligneux), urbanisation rapide, pollution côtière, gestion déficiente des ressources naturelles et répercussions résultant de l'altération des régimes de feux. Ces facteurs, ainsi que d'autres ayant une incidence sur la biodiversité et les services écosystémiques, seront examinés dans le rapport. Des tendances positives ont également été dégagées, telles qu'une prise de conscience accrue, l'existence d'un couvert forestier et de zones protégées ainsi qu'une réduction de l'empreinte carbone de la région. Des questions propres à certaines sous-régions de la région Asie-Pacifique seront également traitées, comme celles concernant les interactions entre la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et en énergie, la diversité biologique et les moyens d'existence, la gestion des déchets et la gestion coopérative des écosystèmes essentiels partagés.

B. Limites géographiques de l'évaluation

2. L'évaluation portera sur des pays et territoires des cinq sous-régions suivantes :

<i>Sous-régions</i>	<i>Pays et territoires</i>
Océanie	Australie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu. Territoires insulaires du Pacifique : Îles Cook, Nouvelle-Calédonie, Samoa américaines ^a , Tokelau ^a , Polynésie française ^a , Niue ^a , Guam ^a , Commonwealth des îles Mariannes septentrionales, Îles Pitcairn ^a et Wallis-et-Futuna ^a . Îles océaniques et subantarctiques de la région du Pacifique (ou régions des océans Pacifique et Indien)
Asie du Sud-Est	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor oriental et Viet Nam
Asie du Nord-Est	Chine, Japon, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée
Asie du Sud	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Iran (République islamique d'), Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka
Asie occidentale	Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar et Yémen (péninsule arabique), État de Palestine, Iraq, Jordanie, Liban et République arabe syrienne (Machrek)

^a Territoire d'outre-mer.

C. Bien-fondé

3. Eu égard aux justifications générales exposées dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la diversité biologique et des services écosystémiques, la présente section précise en quoi il est fondé de procéder à une évaluation dans la région Asie-Pacifique, où l'on trouve l'une des plus importantes diversités biologique, culturelle (notamment, savoirs autochtones et locaux), géographique et économique du monde et où se posent des questions communes et propres aux petits États insulaires, telles que l'élévation du niveau des mers et les espèces exotiques envahissantes. La perte considérable de biodiversité que connaît la région a d'importants effets sur le bien-être des êtres humains. L'évaluation analysera l'état de la biodiversité et des services écosystémiques intéressant le bien-être humain dans la région dans l'optique du programme de développement durable et des prochains objectifs en la matière. La région Asie-Pacifique est d'une grande diversité socioculturelle et est caractérisée par des nations en voie d'urbanisation rapide et opulentes ainsi que par des nations insulaires, petites et grandes, disséminées dans le Pacifique. Étant donné que les écosystèmes de la région contribuent au bien-être général de la population, il importe au plus haut point de préserver leur capacité de fournir des biens et des services. Le principal défi que nombre des pays de la région doivent relever consiste à élever le niveau de vie de façon à assurer un accès équitable aux ressources, sans dégrader davantage la diversité biologique et les services écosystémiques. Parce que la plus grande partie de la biodiversité de la région se trouve hors des zones protégées, il conviendra de trouver des méthodes novatrices pour assurer la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques à finalité multiple. Le commerce intrarégional exerce un surcroît de pression sur la biodiversité et les services écosystémiques de la région en déplaçant les impacts environnementaux d'une nation à l'autre. La gestion transfrontière de la biodiversité et des services écosystémiques pose de grands défis s'agissant de l'élaboration des politiques dans la majeure partie de la région.

D. Utilité

4. Eu égard aux critères généraux d'utilité définis dans le rapport de cadrage générique, la présente section précise l'intérêt qu'il y a à procéder à une évaluation dans la région Asie-Pacifique. L'évaluation portant sur cette région fera état de la situation et des tendances concernant la diversité biologique et les services écosystémiques et des incidences éventuelles de la perte de biodiversité à différentes échelles dans la région, en exploitant les informations scientifiques et d'autres types de connaissances. L'évaluation aidera les décideurs et les dirigeants à élaborer des solutions adaptées, à déterminer des options et des moyens de gestion concrets ainsi que les bonnes pratiques pour la préservation de la diversité biologique et des services écosystémiques de la région Asie-Pacifique, de ses cinq sous-régions et des pays qu'elles englobent. Elle concevra également des méthodes permettant de gérer les écosystèmes et des questions similaires qui sont communs à l'ensemble de la région. En outre, elle pourrait contribuer à intégrer les questions de la biodiversité et des services écosystémiques. L'évaluation tiendra compte des disparités régionales en matière de richesse nationale et de taux de croissance démographique de sorte que les données présentent davantage d'intérêt à toutes les échelles pour les utilisateurs et les décideurs. La région Asie-Pacifique est, de toutes les régions, celle qui compte le plus de pays et de territoires et où la concentration de populations locales et autochtones est la plus forte. Le rapport d'évaluation régionale doit donc accorder une attention particulière à la diversité culturelle, à l'interdépendance des économies nationales de la région, aux incidences du commerce intrarégional, aux flux financiers et aux politiques interrégionales, entre autres. Afin de présenter un intérêt pour les utilisateurs, ces facteurs seront pris en considération ainsi que les bases de données et outils pouvant être exploités au niveau local ou dans un contexte donné. Le rapport d'évaluation régionale contribuera à la réalisation des objectifs en matière de durabilité et de conservation des écosystèmes énoncés dans les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui doivent être atteints d'ici à 2020, et des objectifs de développement durable qui prendront effet en 2015. Le rapport d'évaluation pour la région Asie-Pacifique sera utile aux autorités nationales et aux organismes intergouvernementaux (Organisation asiatique de la productivité et Commission du Mékong, par exemple), aux organismes des Nations Unies, aux organisations de conservation de la nature, aux entités scientifiques ou de recherche (initiative Future Earth et réseau de veille de la diversité biologique de la région Asie-Pacifique), aux scientifiques, aux populations autochtones et locales et au reste de la société civile. Le rapport d'évaluation intéressera aussi les entités œuvrant dans les domaines de l'élaboration des politiques commerciales interrégionales, des politiques relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques ainsi qu'à la conservation et au développement, telles que l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, l'Accord régional de partenariat économique global, l'Organisation mondiale du commerce, le réseau Asie-Pacifique pour la recherche sur les changements à l'échelle planétaire, le secrétariat de la Communauté du Pacifique et le Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est. En outre, le rapport sera très utile aux organismes de financement et aux organisations de coopération économique qui appuient

les recherches portant sur la diversité biologique et les services écosystémiques dans la région Asie-Pacifique, tels que la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat, l'Organisation de coopération économique et la Banque asiatique de développement, ainsi qu'aux investisseurs privés et aux organisations philanthropiques.

E. Hypothèses

5. Compte tenu des hypothèses générales définies dans le rapport de cadrage générique, la présente section énonce les hypothèses propres à la région Asie-Pacifique. On part du principe que les pays de cette région disposeront de suffisamment d'experts désireux de contribuer au rapport d'évaluation en ce qui concerne le développement, les ressources, le financement, les données et les connaissances. On estime toutefois qu'il faudra renforcer les capacités dans la région. Conformément au règlement intérieur de la Plateforme, le projet de rapport d'évaluation fera l'objet d'un examen par des experts, des décideurs et des parties prenantes, notamment les populations autochtones et locales. On pense que les spécialistes des évaluations régionales collaboreront avec les autorités nationales, les experts nationaux, les organismes de recherche et les populations autochtones et locales. On part également du principe que tout sera fait pour assurer la participation des autorités nationales, des parties prenantes et des populations autochtones et locales représentées au sein du groupe d'experts pour la région Asie-Pacifique. Les données, les modèles et les scénarios seront adaptables et correspondront aux différentes échelles retenues afin que l'on puisse concevoir les meilleures stratégies de gestion, mais il y aura des écarts sensibles en matière de données au sein de la région.

II. Descriptif des chapitres

6. L'évaluation concernant la région Asie-Pacifique suivra le plan des chapitres défini dans le rapport de cadrage générique, mais s'inscrira plus particulièrement dans l'objectif défini pour la région, comme indiqué précédemment (voir sect. I).

III. Séries de données de base

7. Au-delà des questions d'ordre général concernant les séries de données de base dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les séries de données de base propres à la région Asie-Pacifique. Des séries de données pertinentes procédant d'activités en cours et dont une grande diversité de sources est à l'origine, notamment des institutions et organisations mondiales, régionales, nationales, infranationales et locales, seront utilisées dans l'évaluation correspondant à la région Asie-Pacifique. Au nombre de ces sources figurent les plans nationaux de préservation de la biodiversité et les plans d'action stratégiques nationaux, les rapports nationaux et les portails de données, comme la National Specimen Information Infrastructure (Chine), le Mécanisme mondial d'information sur la biodiversité, le Réseau indien d'information sur les ressources biologiques, le Groupe sur l'observation de la terre- Réseau d'observation de la biodiversité et de ses éléments régionaux, le Réseau d'observation de la biodiversité pour la région Asie-Pacifique et ses éléments sous-régionaux ou nationaux, les réseaux japonais et coréen d'observation de la biodiversité. Y figurent également les initiatives régionales, comme l'Initiative Économie des écosystèmes et de la biodiversité pour l'Asie de Sud-Est; les instituts de recherche régionaux, tels Biodiversity International (Division pour l'Asie et le Pacifique et l'Océanie), le Système d'information biogéographique sur les océans, le World Resources Institute, le CGIAR Consortium for Spatial Information, le Centre international pour un développement intégré en montagne, l'Union internationale pour la conservation de la nature; les instituts de recherche publics; et des organisations non gouvernementales. Les séries de données extraites de publications scientifiques et de projets de science citoyenne, ainsi que de sources de savoirs autochtones et locaux, seront également utilisées pour établir le rapport d'évaluation.

IV. Partenariats et initiatives stratégiques

8. Au-delà des questions d'ordre général concernant les partenariats et initiatives stratégiques dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les partenariats et initiatives stratégiques propres à la région Asie-Pacifique. Afin d'éviter les chevauchements d'activité et de dégager des synergies, des liens étroits seront établis dans le cadre de l'évaluation régionale avec certaines activités régionales relevant des accords multilatéraux sur l'environnement tels que la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ainsi qu'avec des organismes régionaux tels que le Programme régional pour l'environnement du Pacifique. Il serait également utile de conclure un partenariat stratégique avec le Centre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la biodiversité et le Centre pour la recherche forestière internationale, qui publient leurs propres évaluations en matière de diversité biologique. Parmi les entités du secteur privé et les autres parties prenantes qui pourraient fournir un appui scientifique et technique aux fins de

l'établissement du rapport d'évaluation pour la région Asie-Pacifique figurent le Mécanisme de coopération économique Asie-Pacifique, le Programme de coopération pour l'environnement de l'Asie du Sud, l'Association pour la coopération régionale de l'Asie du Sud, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, le Programme for Southeast Asia Economy and Environment, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agence australienne pour le développement international, pour ne citer que quelques-unes des institutions assurant actuellement un appui à un certain nombre d'initiatives dans le domaine de l'environnement. Des réseaux de populations locales, tels que le Asia Indigenous Peoples Pact, pourraient contribuer à l'établissement de liens entre le rapport d'évaluation pour la région Asie-Pacifique et les populations autochtones et locales ou contribuer aux activités d'information et à la mise en place des réseaux. L'évaluation bénéficiera de la collaboration de nombre des centres d'excellence et pôles de recherche implantés dans la région.

V. Structure opérationnelle

9. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de cadrage générique, il faudra déterminer et utiliser les structures opérationnelles les mieux à même de contribuer à l'établissement du rapport pour la région Asie-Pacifique, notamment sa composante de renforcement des capacités. Un groupe d'appui technique relevant du secrétariat pourrait être créé pour la région, qui serait chargé de coordonner l'élaboration de l'évaluation régionale.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

10. Le déroulement et le calendrier des travaux figurent dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VII. Coûts estimatifs

11. Les coûts estimatifs sont indiqués dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VIII. Communication et sensibilisation

12. Outre les indications à ce sujet figurant dans le rapport de cadrage générique, il est proposé d'encourager les pouvoirs publics et locaux à faire traduire les éléments utiles du rapport d'évaluation pour la région Asie-Pacifique en langues locales. La Plateforme travaillera également avec la communauté scientifique compétente, les parties prenantes, les décideurs et les dirigeants intéressés par l'entremise des correspondants nationaux ainsi qu'avec un nombre illimité de partenaires dont des centres hautement spécialisés (Association Asie-Pacifique des établissements de recherche agricole, par exemple), des instituts de recherche et des établissements universitaires (Institute for Global Environmental Strategies, International Council for Science Regional Office for Asia and the Pacific, Institut de recherche pour l'Asie et le Pacifique, Asia Pacific Energy Research Centre, entre autres), des organisations internationales, des organisations non gouvernementales locales et des réseaux scientifiques.

IX. Renforcement des capacités

13. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de cadrage générique, les activités de renforcement des capacités seront étayées par le programme de travail de la Plateforme tel qu'il sera mis en œuvre par l'équipe spéciale chargée du renforcement des capacités, ce qui devrait contribuer au resserrement des liens entre les composantes de l'évaluation régionale concernant la science et les savoirs autochtones et locaux. L'équipe spéciale soulignera les questions prioritaires à aborder au niveau sous-régional.

Annexe VII

Cadrage de l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques en Europe et en Asie centrale

I. Portée, limites géographiques, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

1. Dans les limites définies dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (décision IPBES-3/1, annexe III), les principales questions intéressant l'action des pouvoirs publics concernent les options et possibilités associées à la biodiversité et aux services écosystémiques et la contribution de ces services au bien-être humain. L'évaluation passera en revue les possibilités au niveau des politiques sectorielles et des instruments d'action; de la gestion de la production, de la consommation et du développement

économique; et des infrastructures et technologies écologiques. Elle examinera les moyens de promouvoir la sécurité alimentaire, le développement économique et l'égalité tout en évitant la dégradation des milieux terrestres et aquatiques et en préservant les paysages culturels. L'évaluation pour l'Europe et l'Asie centrale portera en particulier sur les questions suivantes :

- a) Comment les écosystèmes qui fournissent des services écosystémiques, tels ceux qui sous-tendent l'adaptation aux changements climatiques et les solutions de développement durable fondées sur la nature, peuvent-ils être protégés par des investissements, des règlements et des régimes de gestion visant les systèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins?
- b) Quels sont les effets de la production, de la consommation et du développement économique sur la biodiversité et les services écosystémiques et leur contribution au bien-être humain ? Les principaux liens avec les autres régions seront évalués;
- c) Comment les politiques sectorielles et les nouveaux instruments d'action peuvent-ils tirer parti des possibilités offertes par la contribution de la biodiversité et des services écosystémiques au bien-être humain?

B. Limites géographiques de l'évaluation

2. Aux fins de la présente évaluation régionale, trois sous-régions ont été définies, qui comptent les pays et territoires ci-après, y compris les zones marines et côtières :

<i>Sous-régions</i>	<i>Pays et territoires</i>
Europe centrale et occidentale	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, République tchèque, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovaquie et Turquie (Groupe des États d'Europe centrale) Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède et Suisse (Groupe des États d'Europe occidentale)
Europe orientale	Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine
Asie centrale	Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan

C. Bien-fondé

3. Eu égard aux justifications générales exposées dans le rapport de cadrage générique, la présente section précise en quoi il est fondé de procéder à une évaluation dans la région. L'évaluation portera sur plusieurs questions internationales et régionales hautement prioritaires qui sont au cœur d'accords mondiaux et régionaux, des politiques nationales et des attentes de la société. Parmi ces priorités figurent les questions couvertes par les quatre évaluations thématiques inscrites au programme de travail de la Plateforme (pollinisateurs, pollinisation et production alimentaire; dégradation et restauration des terres; utilisation durable et conservation de la biodiversité et renforcement des capacités et des instruments; et espèces exotiques envahissantes), en plus de l'agriculture durable, de la foresterie durable, de la pêche durable et de la biodiversité dans les zones sensibles aux changements climatiques. L'évaluation des possibilités d'intégration par le biais des politiques sectorielles et des nouveaux instruments d'action (tels que la certification, l'étiquetage, l'absence de perte nette, la compensation, l'infrastructure verte, la comptabilité nationale, les paiements pour les services environnementaux et l'évaluation sociale) sera facilitée par l'expérience de longue date de l'Europe, qui donne à la région une position privilégiée pour évaluer les incidences des politiques afin d'en tirer des enseignements et de régler les problèmes posés par les arbitrages et les coûts connexes, y compris ceux de l'inaction politique. Une évaluation de l'Europe et de l'Asie centrale permettra de réfléchir à plusieurs problématiques transfrontalières, notamment la qualité et la quantité des ressources en eau, la pêche, les changements climatiques, la pollution atmosphérique et les espèces migratrices. Elle devrait contribuer à la sensibilisation aux problèmes environnementaux communs et favoriser une meilleure concertation des politiques dans toute la région.

D. Utilité

4. Eu égard aux critères généraux d'utilité définis dans le rapport de cadrage générique, la présente section précise l'intérêt qu'il y a à procéder à une évaluation en Europe et en Asie centrale. L'évaluation contribuera à la constitution de bases de données multiples (connaissances universitaires, autochtones et locales, science citoyenne, etc.) sur les liens entre la biodiversité, les services écosystémiques et le bien-être humain. Elle permettra de déterminer les options pour une gestion et des interventions efficaces aux niveaux voulus de gouvernance, y compris les instruments d'action tels que les systèmes de comptabilité environnementale, les paiements pour les services écosystémiques et les mesures de la croissance tenant compte du capital naturel. L'évaluation permettra également de déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités dans les différentes sous-régions. Elle aidera les Parties à mettre en œuvre les accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux (voir appendice). En outre, cette évaluation sera également utile dans le cadre des activités actuellement menées par l'Union européenne en vue de cartographier et d'évaluer l'état des écosystèmes et leurs services sur les territoires nationaux [initiative sur la cartographie et l'évaluation des écosystèmes et de leurs services (MAES)]. Elle pourrait également contribuer à l'application des législations nationales et, aux niveaux national et infranational, mettra clairement en évidence des normes, méthodes et ressources (données, informations et connaissances; liste de partenaires stratégiques; mécanismes d'intégration des savoirs autochtones et locaux) que les administrations nationales et locales pourraient utiliser pour favoriser le développement durable et améliorer le bien-être humain grâce à la préservation et à l'amélioration des services écosystémiques.

E. Hypothèses

5. Compte tenu des hypothèses générales définies dans le rapport de cadrage générique, la présente section énonce les hypothèses propres à la région. L'évaluation régionale sur l'Europe et l'Asie centrale s'appuiera sur les évaluations nationales et régionales en cours et prévues, notamment celles entreprises par l'initiative sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité et l'initiative MAES de l'Union européenne pour évaluer certains services et les intégrer dans les systèmes comptables d'ici à 2020, et elle contribuera à ces initiatives dans toute la mesure possible. S'agissant de la protection de l'environnement et de l'utilisation durable des services écosystémiques, on observe des écarts très importants au sein de la sous-région en ce qui concerne, par exemple, les effets du développement économique, qui est plus rapide dans certains pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Asie centrale que dans de nombreux pays d'Europe occidentale. Une attention particulière sera accordée aux différentes évolutions historiques, politiques et économiques au sein des sous-régions et entre celles-ci. Les différences entre les sous-régions en termes de développement économique et politique offrent l'occasion de transferts réciproques des enseignements tirés. Pour la sous-région de l'Europe occidentale et centrale, les possibilités offertes par un système de gouvernance commun revêtent un intérêt particulier. Pour la sous-région de l'Asie centrale, les possibilités offertes concernant les politiques et les dispositions institutionnelles en faveur de la restauration des écosystèmes aquatiques et terrestres dégradés et de la gestion des écosystèmes transfrontaliers sont aussi très intéressantes.

II. Descriptif des chapitres

6. L'évaluation de l'Europe et de l'Asie centrale suivra le plan des chapitres figurant dans le rapport de cadrage générique (décision IPBES-3/1, annexe III), mais s'intéressera en particulier aux aspects propres à la région visés dans les trois questions recensées dans la section I ci-dessus.

7. En outre, dans le chapitre 2, qui porte sur les bienfaits de la nature pour l'homme et la qualité de vie, l'analyse portera également sur l'incidence des services écosystémiques sur la société et sur la façon dont l'innovation et les solutions fondées sur la nature influent sur le marché du travail dans la région. Le chapitre passera également en revue les valeurs multiples de la biodiversité. Dans le chapitre 4, sur les facteurs directs et indirects du changement dans le contexte de différentes perspectives de la qualité de vie, l'accent sera mis sur les aspects régionaux et sous-régionaux de la dégradation et de la restauration des terres ainsi que sur les espèces exotiques envahissantes et l'intensification durable de l'agriculture. Les incendies et les inondations seront inclus comme facteurs déterminants dans l'évaluation de l'Europe et de l'Asie centrale en raison de leur incidence grandissante dans la région. Dans le chapitre 5, consacré à l'analyse intégrée et pluridimensionnelle des interactions du monde naturel et de la société humaine, on examinera plus particulièrement des questions centrales comme la demande croissante de matières premières d'origine biologique dans le contexte de la bioéconomie (bioénergie, fibres et matière organique), les changements climatiques, le rôle de la terre et de l'eau dans la production alimentaire et la disponibilité des ressources en eau. On cherchera à déterminer comment la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques associés influe sur les facteurs indirects et comment l'intégration de ces valeurs dans la comptabilité et

la planification du développement local et national peut contribuer à la réalisation de l'objectif 2 d'Aichi relatif à la biodiversité. Dans le chapitre 6, sur les options de gouvernance, les dispositions institutionnelles et le processus décisionnel public et privé aux différents niveaux et dans différents secteurs, l'évaluation portera notamment sur les enjeux futurs de l'utilisation durable et de la conservation dans certains secteurs clés en Europe et en Asie centrale, comme la protection de la nature, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la gestion de l'eau, l'aménagement du territoire, l'énergie (y compris la bioénergie), le tourisme, l'infrastructure et les incitations (y compris les subventions dommageables pour la diversité biologique ainsi que les incitations positives pour la conservation et l'utilisation durable des biodiversité).

III. Séries de données de base

8. Au-delà des questions d'ordre général concernant les séries de données de base dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les séries de données de base propres à la région. L'évaluation tirera parti d'une grande variété de séries de données portant sur les composants particuliers du cadre conceptuel. Parmi les séries de données pertinentes figurent celles générées par les activités en cours et prévues, comme l'initiative MAES de l'Union européenne visée plus haut, et celles provenant d'un large éventail de sources, y compris les institutions et organisations mondiales, régionales et nationales ainsi que les projets de recherche, comme les données d'observation de la terre, et l'analyse de la littérature scientifique. Des données et informations spécifiques à la région pourraient être récupérées auprès de centres comme l'Agence européenne pour l'environnement, le Centre conjoint de recherche, Eurostat l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Organisation de coopération économique et les centres collectant des données d'observation de la terre. Elles seront également recueillies à partir des réseaux et des projets de recherche pertinents¹⁷. D'autres entités, notamment le Mécanisme mondial d'information sur la biodiversité, l'Encyclopédie de la vie, le Groupe des observations de la Terre, le Réseau d'observation de la biodiversité et l'Union internationale pour la conservation de la nature, détiennent aussi des données et connaissances importantes pour la région ou donnent accès à ces informations. Des partenariats stratégiques avec les détenteurs de données seront constitués et des liens seront établis avec les initiatives et les activités en cours de production de connaissances. La disponibilité des données pour la région est variable et, en général, l'accès aux données environnementales est plus large en Europe occidentale et centrale qu'en Europe orientale et en Asie centrale. L'accessibilité et la compatibilité insuffisantes des données en Europe orientale et en Asie centrale font partie des préoccupations centrales auxquelles la Plateforme cherchera à remédier. Des efforts particuliers seront consentis pour prendre en compte les données et informations en possession des détenteurs de savoirs autochtones et locaux et des détenteurs de savoirs écologiques traditionnels.

IV. Partenariats et initiatives stratégiques

9. Au-delà des questions d'ordre général concernant les partenariats et initiatives stratégiques dont le rapport de cadrage générique donne un aperçu, la présente section traite des questions concernant les partenariats et initiatives stratégiques propres à la région. Des partenariats stratégiques, formels ou informels, seront mis en place avec les détenteurs de données susmentionnés et des liens seront établis avec les initiatives et activités de production de connaissances en cours. Des partenariats stratégiques devraient également être noués avec les organisations qui travaillent avec les systèmes de savoirs autochtones et locaux, par l'intermédiaire des sociétés et associations coopérant avec les détenteurs de savoirs autochtones et locaux dans la région. On peut citer, par exemple, le Conseil de l'Arctique, le Secrétariat des populations autochtones et la Fondation européenne Sciences citoyennes. La Plateforme paneuropéenne sur la biodiversité contribuera à l'évaluation pour les pays d'Europe et d'Asie centrale, notamment en fournissant un appui technique.

V. Structure opérationnelle

10. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de cadrage générique, il faudra déterminer les structures opérationnelles les mieux à même de contribuer à l'établissement du rapport pour la région, notamment sa composante de renforcement des capacités. Des groupes d'appui technique relevant du secrétariat pourraient être créés pour la région, qui seraient chargés de coordonner l'élaboration de

¹⁷ Parmi les projets et réseaux de recherche pertinents, on peut citer les suivants : Biodiversity Multi-Source Monitoring System from Space to Species, Multi-scale Service for Monitoring NATURA 2000 Habitats of European Community Interest, initiative Future Earth, Réseau européen de veille de la diversité biologique, Operationalization of Natural Capital and Ecosystem Services, Ecosystem Science for Policy and Practice, Partenariat pour les services écosystémiques et Long-Term Biodiversity, Ecosystem and Awareness Research Network.

l'évaluation régionale. La structure opérationnelle devra tenir compte des initiatives et organisations existantes, comme le groupe de travail de l'initiative MAES, l'Agence européenne pour l'environnement et la Plateforme paneuropéenne sur la biodiversité, laquelle est appuyée directement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'initiative MAES sera appuyée directement par ESERALDA, programme d'aide à la coordination financé au titre d'Horizon 2020, et indirectement par les connaissances générées dans le cadre de plusieurs projets de l'Union européenne (comme OPERA et OpenESS), qui sont financés au titre du septième programme-cadre de la recherche et du développement technologique, ainsi que par celles générées dans le cadre des projets menés par l'Union européenne dans le cadre d'Horizon 2020, y compris l'espace européen de la recherche dans les domaines de la biodiversité et des services écosystémiques (BiodivERSA 2 et 3), qui sont cofinancés par l'Union européenne et ses États membres. La structure organisationnelle devra aussi pouvoir faciliter la coopération entre les différentes sous-régions.

VI. Déroulement et calendrier des travaux

11. Le déroulement et le calendrier des travaux figurent dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VII. Coûts estimatifs

12. Les coûts estimatifs sont indiqués dans le rapport de cadrage générique des évaluations régionales et sous-régionales de la biodiversité et des services écosystémiques.

VIII. Communication et sensibilisation

13. L'évaluation régionale doit se fonder sur les réseaux formels et informels existants et se placer aux niveaux mondial et national et, dans l'idéal, infranational. Les groupes d'appui technique, les centres régionaux et les centres d'excellence jouent un rôle crucial en Europe centrale, en Europe orientale et en Asie centrale, conjointement avec les correspondants nationaux. Dans les sous-régions de l'Europe centrale et orientale et de l'Asie centrale, les activités de communication et de sensibilisation incluront le renforcement des capacités sur la formation et le maintien de réseaux, étant donné que la culture du réseautage y est actuellement moins développée qu'en Europe occidentale. Toutes les activités de communication et de sensibilisation devront être compatibles avec la Stratégie de communication et de sensibilisation de la Plateforme.

IX. Renforcement des capacités

14. On sait que les besoins en matière de renforcement des capacités varieront largement au sein de la région, non seulement d'une sous-région à l'autre, mais aussi d'un pays à l'autre. Il faudra donc évaluer attentivement ces besoins et encourager et faciliter les activités qui y répondent. Par exemple, dans certaines parties de la région, il faut améliorer d'urgence l'accès aux données, aux informations et aux connaissances qui faciliteront les exercices d'évaluation. Dans d'autres parties, il faut améliorer d'urgence l'expérience de la mise au point et de l'utilisation d'outils, comme les scénarios et les indicateurs. Durant la réalisation de l'évaluation, il importera de partager aussi largement que possible les données d'expérience, éventuellement au moyen de programmes de bourses et d'échanges de personnel. Dans cette optique, l'accent devra être mis aussi bien sur les particuliers que sur les institutions.

Appendice

Exemples d'accords régionaux et sous-régionaux pouvant se révéler pertinents

1. Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR)
2. Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus)
3. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne)
4. Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn)
5. Convention internationale pour la protection des Alpes (Convention alpine)

6. Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux
7. Convention européenne du paysage et Directive de l'Union européenne concernant la conservation des oiseaux sauvages
8. Politique agricole commune de l'Union européenne
9. Politique commune de la pêche de l'Union européenne
10. Directive Habitats de l'Union européenne
11. Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'Union européenne
12. Directive Nitrates de l'Union européenne
13. Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne
14. Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne (Convention de Téhéran)
15. Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates
16. Commission inter-États sur le développement durable
17. Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)

Annexe VIII

Cadrage de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres (produit 3 b) i)

I. Introduction

1. À la deuxième session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, tenue à Antalya (Turquie) du 9 au 14 décembre 2013, les États membres ont approuvé la réalisation d'une étude de cadrage de l'évaluation thématique de la dégradation et de la restauration des terres. Par la suite, un document de cadrage a été établi par un groupe d'experts, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme (IPBES-2/3, annexe). Le groupe d'experts s'est réuni à Beijing du 9 au 11 septembre 2014, grâce à la généreuse contribution en nature reçue de la Chine. La présente note constitue le document de cadrage établi par le groupe d'experts. On trouvera dans le document IPBES/3/INF/18 des informations supplémentaires sur les travaux du groupe d'experts.

II. Portée, bien-fondé, utilité et hypothèses

A. Portée

2. Aux fins de la présente évaluation thématique, l'expression « terre dégradée » décrit des terres dans un état découlant de la perte ou de la diminution persistantes de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques qui ne peuvent complètement se rétablir sans aide en une décennie. La « dégradation des terres » désigne les nombreux processus à l'origine de la perte ou de la diminution de la biodiversité ou des fonctions ou services écosystémiques et inclut la dégradation de tous les écosystèmes terrestres. L'évaluation portera également sur les écosystèmes aquatiques associés qui sont touchés par la dégradation des terres. La « restauration » correspond à toute activité intentionnelle qui amorce ou accélère le rétablissement d'un écosystème dégradé. Le terme « réhabilitation » s'emploie pour ce qui est des activités de restauration qui ne parviendraient pas à restaurer complètement la communauté biotique de sorte qu'elle se retrouve dans l'état dans lequel elle était avant la dégradation, y compris la régénération naturelle et les nouveaux écosystèmes. Cette évaluation comprendra huit chapitres, dont les quatre premiers seront consacrés aux avantages pour le bien-être humain et la qualité de vie des mesures prises pour éviter la dégradation et pour restaurer les terres dégradées (chapitre 1); aux concepts et aux perceptions associés à la dégradation et à la restauration des terres selon différentes visions du monde, y compris celles des peuples autochtones et locaux (chapitre 2); aux facteurs directs et indirects à l'origine des processus de dégradation (chapitre 3); à la nature et à l'ampleur des processus de dégradation des terres ainsi que de la perte ou de la diminution de la biodiversité et de la structure et du fonctionnement des écosystèmes qui en découlent (chapitre 4); et à l'incidence des changements intervenant au niveau de la dégradation des terres et de la restauration sur les bienfaits de la nature pour les êtres humains et sur la qualité de vie (chapitre 5). Les deux chapitres suivants passeront en revue le large éventail d'initiatives entreprises

pour remédier à la dégradation des terres, par l'élaboration et l'application d'un vaste régime d'évaluation de l'efficacité des mesures d'intervention visant à prévenir, enrayer, réduire et atténuer les processus de dégradation des terres et à réhabiliter ou restaurer les terres dégradées (chapitre 6), ainsi qu'une série de scénarios de développement, notamment les différentes mesures d'intervention possibles et leurs conséquences sur la dégradation des terres aux niveaux régional et mondial (chapitre 7). Le dernier chapitre (chapitre 8) sera axé sur les aides à la décision et les orientations utiles pour les politiques à l'intention des décideurs à tous les échelons chargés de régler les problèmes liés à la dégradation des terres et de mettre en œuvre des stratégies de restauration. On s'attachera à faire participer toutes les parties prenantes dès le début de l'évaluation. La structure de l'évaluation repose sur le cadre conceptuel adopté par la Plénière de la Plateforme dans sa décision IPBES-2/4.

B. Limites géographiques de l'évaluation

3. L'évaluation portera sur toutes les régions et tous les biomes terrestres de la planète et tiendra compte du fait que la gravité des facteurs et processus à l'origine de la dégradation des terres est susceptible de varier au sein d'une même région ou d'un même pays mais aussi d'une région ou d'un pays à l'autre. Elle passera également en revue l'ensemble des systèmes altérés, notamment les terres arides, les systèmes agricoles et agroforestiers, les savanes et les forêts et les systèmes aquatiques associés à ces zones.

C. Bien-fondé

4. La dégradation des terres, qui est essentiellement le résultat direct ou indirect des activités humaines, représente un problème majeur sur tous les continents à l'exception de l'Antarctique. Son coût humain total reste une inconnue, mais l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime ses répercussions économiques à plus de 40 milliards de dollars par an. En s'appuyant sur les travaux relevant des conventions de Rio (la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique) et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), les objectifs visant à « enrayer et inverser la dégradation des terres » et à « dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement » ont été proposés au nombre des objectifs de développement durable. Parmi ces objectifs figurent les Objectifs d'Aichi n° 5, 7, 14 et 15 de la Convention sur la diversité biologique et le processus en cours d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. En 2011, constatant les bienfaits de la restauration des terres dégradées pour les êtres humains, les dirigeants de la planète ont approuvé le « Défi de Bonn », entreprise mondiale visant à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées ou dégradées d'ici à 2020. Pour atteindre cet objectif, il faut tout d'abord évaluer clairement l'ampleur, les causes et les processus de dégradation des terres, en déterminer les conséquences pour la biodiversité et les êtres humains et recenser les initiatives visant à restaurer et réhabiliter les terres dégradées et à éviter toute dégradation future, ainsi que les bienfaits de ces initiatives pour les êtres humains.

D. Utilité

5. Dirigée par des experts, cette évaluation fournira les informations et orientations nécessaires pour aider les parties prenantes intervenant à tous les échelons à réduire les conséquences environnementales, sociales et économiques négatives de la dégradation des terres et à réhabiliter et restaurer les terres dégradées afin de concourir au rétablissement des bienfaits de la nature pour les êtres humains. Elle s'appuiera sur des informations provenant des systèmes de savoirs scientifiques, autochtones et locaux afin d'accroître la prise de conscience et de recenser des domaines de préoccupation. Elle aidera à déterminer d'éventuelles solutions aux problèmes posés par la dégradation des terres et éclairera les décideurs des secteurs public et privé et de la société civile. Elle fournira un cadre pour la compréhension et la surveillance de la dégradation des terres et pour l'action visant à enrayer et inverser cette dégradation, afin d'appuyer la prise de décisions à tous les échelons, et déterminera les grandes lacunes en matière de connaissances et les domaines prioritaires pour les nouveaux investissements et travaux de recherche afin de renforcer les capacités de gestion durable des terres et de la biodiversité ainsi que de leurs bienfaits pour les êtres humains.

E. Hypothèses

6. L'évaluation se fondera à la fois sur la science et les autres systèmes de savoirs, y compris les systèmes de savoirs autochtones et locaux. On sait que la dégradation des terres est principalement d'origine anthropique et qu'elle est donc finalement une conséquence des activités des institutions, des systèmes de gouvernance et d'autres facteurs indirects (sociopolitiques, économiques, technologiques et culturels). La restauration des terres dégradées sera évaluée au sens le plus large, c'est-à-dire depuis la réhabilitation partielle jusqu'à la restauration complète des systèmes dans l'état où ils se trouvaient

avant d'être dégradés. Pour lutter contre les facteurs directs et indirects de la dégradation, favoriser la restauration et élaborer et mettre en œuvre des systèmes de gestion des terres durables, il faut s'appuyer sur un processus participatif reposant sur la coproduction de connaissances avec les diverses parties prenantes concernées. L'évaluation tiendra compte à la fois des incidences négatives de la dégradation des terres et des bienfaits pouvant découler pour les êtres humains de la prévention, de l'arrêt, de la réduction et de l'atténuation de la dégradation ainsi que de la restauration des terres dégradées.

III. Descriptif des chapitres

7. L'évaluation sera présentée dans un résumé à l'intention des décideurs et dans un rapport comprenant les huit chapitres décrits ci-dessous. L'introduction passera brièvement en revue le bien-fondé, l'utilité et les hypothèses de l'évaluation ainsi que la méthode adoptée et la justification des différents chapitres. Le résumé analytique exposera les principaux résultats et les conclusions utiles à l'élaboration des politiques.

8. **Chapitre 1. Avantages pour les êtres humains des mesures prises pour éviter la dégradation et pour restaurer les terres dégradées.** Ce chapitre présentera un bref résumé des avantages pour le bien-être humain et la qualité de vie de l'arrêt, de la réduction et de l'atténuation des processus de dégradation, ainsi que de la restauration des terres dégradées. Il s'appuiera sur les informations et les réflexions exposées dans les autres chapitres et mettra en avant des exemples de mesures efficaces de conservation et de restauration des terres qui ont contribué à l'amélioration des moyens d'existence, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la viabilité à long terme de l'utilisation des sols et de l'extraction des ressources naturelles.

9. **Chapitre 2. Concepts et perceptions associés à la dégradation et à la restauration des terres.** Ce chapitre sera axé sur l'évaluation et la comparaison de différents concepts et perceptions associés à la dégradation et à la restauration des terres, issus à la fois de la science et des autres systèmes de savoirs, y compris les savoirs autochtones et locaux. Il passera également en revue les concepts et méthodes adoptés pour évaluer la diversité des processus de dégradation des terres, l'état des écosystèmes et les répercussions sur ces derniers, ainsi que les concepts et méthodes utilisés pour décrire les différentes mesures d'intervention, notamment la réhabilitation et la restauration.

10. **Chapitre 3. Facteurs directs et indirects à l'origine des processus de dégradation et de restauration.** Ce chapitre déterminera les multiples facteurs à l'origine de la dégradation des terres et de leur restauration, à savoir à la fois de facteurs anthropiques naturels directs, et de leurs interactions, et de facteurs indirects sous-jacents. Les facteurs directs de dégradation (par exemple, des niveaux insoutenables d'extraction de biomasse et les industries extractives) peuvent conduire directement soit à des terres dégradées, notamment la réduction de leur productivité, soit aux processus à l'origine de la dégradation des terres, comme l'érosion des sols causée par des techniques non viables de gestion des terres et des phénomènes naturels, comme les inondations, le vent et la sécheresse. Les facteurs directs de restauration, résultant à la fois d'approches passives et d'approches actives, peuvent conduire soit à l'arrêt ou à la réduction de la dégradation, soit à la réhabilitation de la biodiversité et des fonctions écosystémiques. Les facteurs indirects de la dégradation des terres et de leur restauration ont trait aux institutions et aux systèmes de gouvernance ainsi qu'aux conditions sociales, culturelles, technologiques et économiques, y compris la pauvreté, qui sous-tendent les facteurs directs aux niveaux local et mondial. Ce chapitre évaluera l'ampleur et la gravité des différents facteurs et leur variation dans le monde au sein des biomes, régions et systèmes d'utilisation des terres et entre ces derniers. L'évaluation des facteurs directs inclura les facteurs anthropiques aux niveaux mondial, national, régional et local, y compris les changements climatiques attribués aux activités humaines; les phénomènes naturels; et les interactions entre facteurs anthropiques et naturels. Elle insistera particulièrement sur les changements climatiques et leurs interactions avec d'autres facteurs anthropiques de dégradation des terres, notamment les interactions entre les processus de dégradation des terres et les événements climatiques extrêmes.

11. **Chapitre 4. État et tendances de la dégradation des terres et de leur restauration et changements correspondants dans la biodiversité et les fonctions écosystémiques.** Ce chapitre sera axé sur l'état et les tendances de la dégradation des terres et de leur restauration, du point de vue des changements touchant la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes, ainsi que sur les processus de dégradation et de restauration à l'origine de ces changements. Parmi ces processus figurent l'érosion des sols, la contamination, le compactage, le colmatage, la sédimentation, la perte de matières organiques, la salinisation des sols et des eaux, la dégradation des systèmes d'eau douce, l'invasion par des espèces exotiques, les modifications des régimes de feux naturels et la pollution. La dégradation peut également inclure des processus à l'échelle des paysages, tels que la modification de la connectivité écologique, de la couverture terrestre et de l'utilisation des sols et des

changements dans les pratiques de gestion des sols. Parmi les processus de restauration figurent la lutte contre la dégradation, l'arrêt et l'inversion de ce phénomène ainsi que la réhabilitation de la biodiversité et des fonctions écosystémiques. Ce chapitre évaluera les degrés de dégradation des terres en fonction du type, de l'ampleur et de la gravité des changements touchant à la fois la biodiversité et la structure et le fonctionnement des écosystèmes dans différents biomes et pour différents systèmes d'utilisation et de gestion des terres. Les changements dans la biodiversité concernent à la fois la biodiversité sauvage et la biodiversité agricole, notamment au-dessous et au-dessus de la biodiversité terrestre. Les changements dans la structure et le fonctionnement des écosystèmes recouvrent des aspects tels que la productivité primaire, le cycle des nutriments et la fourniture d'habitat pour les espèces. Une attention particulière sera accordée à la compréhension de la résilience des systèmes (capacité de rétablir la structure et les fonctions d'un système après une perturbation), notamment la possibilité de seuils ou de changements soudains touchant les principales caractéristiques de la biodiversité et les fonctions écosystémiques critiques.

12. Chapitre 5. Dégradation et restauration des terres et incidences sur les services et fonctions écosystémiques, le bien-être humain et la qualité de vie. Ce chapitre sera axé sur les incidences de la dégradation et de la restauration des sols sur les changements intervenant au niveau des bienfaits de la nature pour les êtres humains ainsi que sur les conséquences qui en découlent pour la qualité de vie. Il évaluera la dégradation des terres en association avec la perte des bienfaits procurés par la nature aux êtres humains, notamment la fourniture de services, tels que la production alimentaire, la qualité et la quantité des ressources en eau et la disponibilité de matières premières, ainsi que la régulation, les services culturels et d'autres aspects de la nature, qui sont valorisés et conceptualisés de façon très diverse. Il analysera les changements touchant les bienfaits procurés aux êtres humains en termes de contribution relative de la biodiversité et de la structure et du fonctionnement des écosystèmes par rapport aux actifs humains (par exemple les technologies et savoirs) mobilisés par les personnes pour la coproduction de ces bienfaits. Parmi les répercussions sur les diverses dimensions d'une bonne qualité de vie figurent notamment celles sur la santé, la pauvreté, les possibilités d'activités rémunératrices, les moyens de subsistance réels, la répartition équitable des ressources naturelles et les droits et valeurs auxquels différentes cultures accordent de l'importance. Ce chapitre examinera les divers coûts de la dégradation des terres et bienfaits de la restauration pour les êtres humains, notamment les coûts et bienfaits économiques et non économiques globaux, qui comprendront les coûts et bienfaits liés à la région où se situent les terres dégradées ou restaurées, ainsi que les coûts et bienfaits pour les personnes touchées par le site dégradé ou restauré mais vivant dans d'autres régions. S'agissant de la dégradation comme de la restauration des terres, ce chapitre se penchera sur le type, l'ampleur et la gravité des changements touchant les différents systèmes socioécologiques et les différents systèmes d'utilisation et de gestion des terres, y compris leurs conséquences pour la stabilité et la résilience sociales et écologiques et pour l'intégrité culturelle.

13. Chapitre 6. Activités nécessaires pour éviter la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées. Ce chapitre établira un cadre permettant d'évaluer l'efficacité des mesures d'intervention existantes visant à prévenir, enrayer, réduire et atténuer les processus de dégradation des terres et à réhabiliter et restaurer les terres dégradées en rétablissant la biodiversité, la structure et le fonctionnement des écosystèmes et leurs bienfaits pour les êtres humains. Il évaluera comment les mesures prises auparavant et actuellement pour résoudre les problèmes liés à la dégradation et les méthodes de restauration varient en fonction du contexte, notamment le type et la gravité de la dégradation des terres et les facteurs directs et indirects sous-jacents, ainsi que les conséquences de la dégradation des terres et de leur restauration sur les bienfaits procurés par la nature aux êtres humains et sur la qualité de vie. Il analysera l'efficacité de l'action menée pour remédier aux causes indirectes de la dégradation et de la restauration des terres (institutions, systèmes de gouvernance et autres facteurs indirects) par rapport aux efforts portant sur les facteurs directs ou les actifs humains (meilleures techniques, accès à la formation). Il évaluera le succès ou l'échec relatifs, ainsi que les risques potentiels, des différentes solutions d'intervention ayant trait aux institutions, à la gouvernance ou à la gestion au regard d'une série de critères sociaux, culturels, économiques, technologiques et politiques. Il comparera les mesures prises pour prévenir la dégradation des terres au moyen d'une utilisation durable aux efforts déployés pour en combattre les effets par l'adaptation et la réhabilitation. Il évaluera également différentes mesures relatives aux institutions, aux politiques ou à la gouvernance en fonction du type d'instrument utilisé, ainsi que l'appui accordé à la recherche et au développement de technologies, à la réforme institutionnelle et au renforcement des capacités.

14. Chapitre 7. Scénarios de la dégradation et de la restauration des terres. Ce chapitre examinera les conséquences d'une série de scénarios de développement plausibles, y compris l'adoption de différentes solutions possibles à différents niveaux, leurs incidences sur la dégradation et la restauration des terres au niveau mondial, notamment les répercussions sur le bien-être humain et la qualité de vie, et les compromis possibles entre les objectifs sociaux, économiques et

environnementaux. Les scénarios seront élaborés à partir des informations issues de l'évaluation et des travaux menés au sein de la Plateforme et résulteront d'un examen systématique d'autres exercices de ce type, notamment l'évaluation méthodologique de l'analyse de scénarios et de la modélisation dans le cas de la biodiversité et des services écosystémiques, actuellement en cours dans le cadre de la Plateforme et qui paraîtra à la fin de 2015. Ce chapitre dévoilera l'éventail des futurs plausibles s'agissant de la dégradation et de la restauration des terres en fonction des choix (associés à des conséquences sociales et économiques) faits aux niveaux national, sous-régional, régional et international et au niveau des paysages pour remédier aux facteurs indirects et directs, et présentera de nouveaux mécanismes visant à éviter la dégradation des terres, à atténuer ses incidences et à réhabiliter et restaurer les sites dégradés.

15. **Chapitre 8. Aide à la décision pour faire face à la dégradation des terres et appuyer les activités de restauration des terres dégradées.** Ce chapitre rassemblera et rationalisera les informations nécessaires à la prise de décisions fondées sur des données factuelles et au renforcement institutionnel et s'adressera aux décideurs et aux professionnels chargés de choisir et de mettre en œuvre des stratégies visant à régler les problèmes liés à la dégradation des terres et à restaurer les terres dégradées. Il évaluera les mesures requises afin de renforcer les compétences institutionnelles nécessaires à la détection et l'analyse de ces problèmes ainsi qu'à l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des stratégies d'intervention, concernant notamment les données, les méthodes, les outils d'aide à la décision et la participation des parties prenantes. Il situera les problèmes liés à la dégradation des terres et les solutions potentielles de restauration dans le contexte politique, socio-économique et environnemental global, en soulignant l'importance des institutions, des systèmes de gouvernance et des autres facteurs indirects. Il examinera les interactions entre la dégradation et la restauration des terres et d'autres grands domaines d'action tels que l'agriculture et l'alimentation, la gestion des risques d'inondation et des ressources en eau, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, les espèces envahissantes et la gestion des maladies, la conservation de la diversité bioculturelle, la santé publique et le développement rural, urbain et industriel.

IV. Principales informations à évaluer

16. Les informations qui seront évaluées seront tirées d'articles, d'ouvrages, d'évaluations régionales, nationales et internationales, de rapports et de données fournis par les pouvoirs publics, des organes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales nationales ou internationales et des savoirs autochtones et locaux pertinents¹⁸¹, conformément aux recommandations formulées par l'équipe spéciale sur les systèmes de savoirs autochtones et locaux, y compris les savoirs non écrits, et conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme.

V. Structure opérationnelle

17. La structure opérationnelle comportera un groupe d'appui technique (composé d'un administrateur équivalent plein temps). Deux coprésidents, 80 auteurs et 16 éditeurs-réviseurs seront choisis par le Groupe d'experts multidisciplinaire, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme.

18. Le chef du groupe d'appui technique, les deux coprésidents, un représentant du Groupe d'experts multidisciplinaire et un représentant du Bureau tiendront tout d'abord une réunion de direction en vue de la mise en route de l'évaluation.

VI. Partenariats et initiatives stratégiques

19. L'évaluation de la dégradation des terres recensera comme partenaires possibles des organisations susceptibles d'offrir leurs données et leurs connaissances; d'apporter une contribution en nature; d'être clientes et utilisatrices de l'évaluation; et de fournir une assistance à diverses étapes, notamment en contribuant à l'examen de l'évaluation. Les partenariats noués le seront essentiellement de manière informelle, mais un petit nombre de partenariats stratégiques pourront être établis. Une collaboration sera instaurée, en particulier avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et plus particulièrement son interface science-politique et son Comité de la science et de la technologie, qui sera un utilisateur majeur de l'évaluation de la dégradation des terres. Une collaboration devrait également être instaurée avec le Partenariat mondial sur les sols et son Groupe technique intergouvernemental sur les sols, qui devra produire un premier rapport sur l'état des ressources pédologiques de la planète d'ici au 5 décembre 2015.

¹⁸ Créée par la Plénière par sa décision IPBES-2/5.

VII. Déroulement et calendrier des travaux

20. Le déroulement et le calendrier des travaux envisagés pour l'établissement du rapport d'évaluation, y compris les activités, les échéances et les dispositions institutionnelles, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

<i>Date</i>	<i>Mesures et dispositions institutionnelles</i>
2015	
Premier trimestre	<p>À sa troisième session, la Plénière approuve la réalisation de l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres ainsi que des évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques, sollicite des offres d'appui technique en nature pour les évaluations et prie le Bureau et le secrétariat d'établir les dispositions institutionnelles nécessaires pour mettre en place l'appui technique.</p> <p>Le Président, agissant par l'intermédiaire du secrétariat, demande aux gouvernements et autres parties prenantes de nommer des experts pour établir le rapport d'évaluation.</p>
Deuxième trimestre	<p>Le secrétariat dresse des listes de candidats.</p> <p>Le Groupe choisit les coprésidents, les auteurs coordonnateurs principaux, les auteurs principaux et les éditeurs-réviseurs sur la base des critères de sélection approuvés, qui figurent dans la décision IPBES-2/3 (IPBES/2/17, annexe).</p> <p>Le Comité de gestion (coprésidents, chef du groupe d'appui technique et membres du Groupe d'experts multidisciplinaire et du Bureau) se réunit pour choisir les derniers experts et leur attribuer les fonctions de chacun (auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs).</p> <p>Les candidats retenus sont contactés, les postes vacants sont pourvus et la liste des coprésidents, des auteurs principaux et des éditeurs-réviseurs est finalisée.</p>
Deuxième trimestre /début du troisième trimestre	<p>Les auteurs tiennent leur première réunion, à laquelle assistent 80 personnes (coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux en plus des membres du Groupe et du Bureau), y compris les 20 experts sur la dégradation des terres participant aux évaluations régionales (cinq experts pour chacune des quatre évaluations régionales).</p>
2016	
Premier trimestre	<p>Les premiers projets de chapitres sont établis (6 à 7 mois); ces projets sont adressés au secrétariat (groupe d'appui technique).</p> <p>Les chapitres sont compilés et forment le projet de rapport (6 semaines).</p>
Deuxième trimestre	<p>Les projets d'évaluations régionales et sous-régionales de la dégradation des terres sont envoyés aux experts pour examen (6 semaines).</p> <p>Le secrétariat et le groupe d'appui technique compilent les observations issues de l'examen du projet et les envoient aux auteurs principaux (2 semaines).</p>
Deuxième trimestre /début du troisième trimestre	<p>Les auteurs affectés à l'évaluation thématique et aux évaluations régionales se réunissent pour la deuxième fois (80 participants, dont les 20 auteurs participant aux évaluations régionales : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, auteurs principaux et éditeurs-réviseurs).</p>
Troisième trimestre	<p>Les deuxièmes projets de chapitres et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont établis (5 à 6 mois).</p>
2017	
Premier trimestre	<p>Le deuxième projet d'évaluation et le premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont envoyés aux gouvernements et aux experts pour examen (2 mois).</p>
Premier trimestre	<p>Les observations issues de l'examen du deuxième projet d'évaluation et du premier projet de résumé à l'intention des décideurs sont rassemblées et envoyées aux auteurs (2 semaines).</p>
Deuxième trimestre	<p>Les auteurs affectés à l'évaluation thématique et aux évaluations régionales se réunissent pour la troisième fois (4 x 30 participants: coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux, éditeurs-réviseurs et membres du Groupe et du Bureau)</p>
Troisième trimestre	<p>Les dernières modifications sont apportées au texte de l'évaluation et au résumé à l'intention des décideurs (3 mois).</p>
Troisième trimestre	<p>Le résumé à l'intention des décideurs est traduit dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (1 mois).</p>
Quatrième trimestre	<p>L'évaluation, y compris la traduction du résumé à l'intention des décideurs, est présentée aux gouvernements pour examen final avant la Plénière (6 semaines).</p>
Quatrième trimestre	<p>Les gouvernements présentent leur dernières observations sur le résumé à l'intention des décideurs pour examen par les auteurs avant la Plénière.</p>

2018

Janvier (à confirmer) La Plénière approuve/accepte l'évaluation de la dégradation et de la restauration des terres, y compris les résumés à l'intention des décideurs.

VIII. Coûts estimatifs

21. Le tableau ci-après indique les coûts estimatifs associés à la réalisation des évaluations et de l'établissement du rapport correspondant.

<i>Année</i>	<i>Objet</i>	<i>Hypothèses</i>	<i>Coût estimé (en dollars des États-Unis)</i>
2015	Réunion des coprésidents et du secrétariat/groupe d'appui technique	Coûts de la réunion (1/2 semaine, 5 participants, à Bonn) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	0 11 250
	Première réunion des auteurs (80 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et auteurs principaux)	Coûts de la réunion (1 semaine, 80 participants) (25 % en nature) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (64 x 3 750 dollars)	18 750 240 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2016	Deuxième réunion des auteurs (participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs réviseurs)	Coûts de la réunion (1 semaine, 4 x 15 participants) (25 % en nature) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (48 x 3 750 dollars)	0 144 000
	Réunion conjointe de coordination des coprésidents et du groupe d'appui technique avec les coprésidents et les groupes d'appui technique d'autres évaluations thématiques	Coûts de la réunion (1 semaine, 5 participants) Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	0 11 250
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
2017	Troisième réunion des auteurs (30 participants : coprésidents, auteurs coordonnateurs principaux et éditeurs réviseurs)	Coûts de la réunion Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (75 x 3 750 dollars)	0 90 000
	Appui technique	1 poste d'administrateur équivalent plein temps (50 % en nature)	75 000
	Participation des deux coprésidents et deux auteurs coordonnateurs principaux à la cinquième session de la Plénière	Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance (3 x 3 750 dollars)	11 250
2018	Activités de diffusion et d'information	Traduction du résumé à l'intention des décideurs dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies, publication et activités d'information	117 000
Total			868 500

IX. Communication et sensibilisation

22. Le rapport d'évaluation et son résumé à l'intention des décideurs seront publiés et le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le rapport et le résumé seront publiés sur le site Web de la Plateforme (www.ipbes.net). La diffusion sera assurée auprès de toutes les parties prenantes de la Plateforme et sera adaptée aux besoins propres aux différents utilisateurs, conformément à la stratégie de communication et de sensibilisation arrêtée.

X. Renforcement des capacités

23. Les activités de renforcement des capacités seront organisées conformément au plan de mise en œuvre de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, dans des domaines tels que la mise en œuvre du programme de bourses de recherche.
